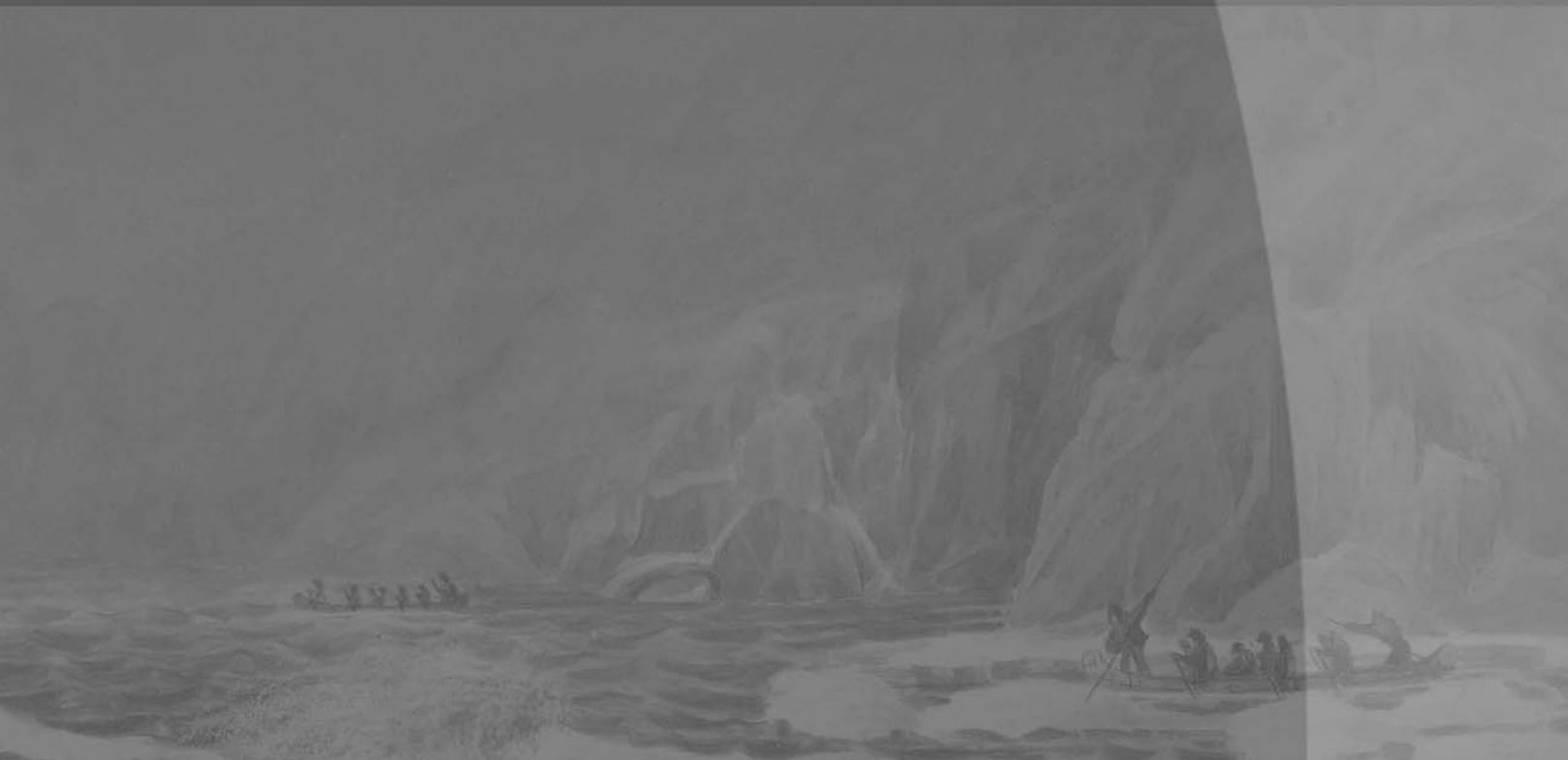




Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Rapport cumulatif
1992-1993 à 2003-2004

Rapport annuel
2004-2005

*Loi sur l'exportation et l'importation
de biens culturels*

Canada

Sur la couverture (de gauche à droite) : détail de *Early Snow*, 1916, huile sur toile, de Tom Thomson, Winnipeg Art Gallery, Winnipeg, acquis grâce à une subvention du ministère du Patrimoine canadien et l'aide de The Winnipeg Foundation, The Thomas Sill Foundation Inc., The Winnipeg Art Gallery Foundation Inc., le fonds M. et M^{me} G.B. Wiswell, DeFehr Foundation Inc., Loch and Mayberry Fine Art Inc et plusieurs donateurs anonymes; détail d'un monoplane Hawker MK XII, 1942, Reynolds-Alberta Museum, Wetaskiwin, attesté en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*; détail d'une soupière en faïence en forme de lapin, Chelsea Porcelain Manufactory, vers 1755-1756, attesté en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, image reproduite avec la permission du Gardiner Museum of Ceramic Art, Toronto.



Rapport cumulatif
1992-1993 à 2003-2004 i

Rapport annuel
2004-2005 67

*Loi sur l'exportation et l'importation
de biens culturels*



Rapport cumulatif
1992-1993 à 2003-2004

*Loi sur l'exportation et l'importation
de biens culturels*



Table des matières

Introduction	v
PARTIE I – COMMISSION CANADIENNE D’EXAMEN DES EXPORTATIONS DE BIENS CULTURELS.	1
Lettre de la présidente de la Commission à la Ministre	3
Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels : vue d’ensemble	4
Fonctions	4
Responsabilités accrues	5
Composition	5
Réunions	5
Rémunération	5
Conseillers spéciaux	6
Attestation de biens culturels aux fins de l’impôt sur le revenu	6
Processus d’attestation	6
Vue d’ensemble des biens culturels attestés, 1992-2004	6
Modifications législatives	7
Responsabilités accrues de la Commission	7
Intégrité du régime d’attestation des biens culturels	7
Manœuvres d’évasion fiscale et ramifications pour déterminer la juste valeur marchande	7
Dons d’artistes/de successions d’artistes	8
Méthode d’évaluation monétaire	8
Politiques concernant les archives audiovisuelles et connexes	9
Causes juridiques	9
Causes concernant l’attestation	9
Cour fédérale du Canada : MBO c. Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels	9
Appels devant la Cour canadienne de l’impôt	10
Cause concernant l’accès à l’information	10
Cour fédérale du Canada : Commissaire à l’information du Canada c. Président de la Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels	10
Ententes administratives	10
Examen des licences d’exportation refusées	11
Processus d’examen	11
Audiences d’examen des licences d’exportation, du 1 ^{er} avril 1992 au 31 mars 2004	11
Déterminations du juste montant pour l’offre d’achat au comptant	12
Adhésion à la Commission canadienne pour l’UNESCO	12
Convention d’Unidroit	12

PARTIE II – PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS	13
Programme des biens culturels mobiliers : vue d'ensemble	14
Système de contrôle des exportations	14
Licences d'exportation	14
Exportations illégales	15
Désignation des établissements et des administrations publiques	15
Programme de subventions et de prêts visant les biens culturels mobiliers	16
Coopération internationale en vertu de la Convention de l'UNESCO de 1970	16
Importations illégales	16
Accords et comités internationaux	16
Accord canado-américain sur les biens culturels	16
Comité intergouvernemental de l'UNESCO	17
ANNEXES	19
Partie I – Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels	
Annexe 1-1 : Membres de la Commission, 1992-2004	20
Annexe 1-2 : Réunions de la Commission, 1992-2004 – dates et lieux	22
Annexe 1-3 : Conseillers spéciaux de la Commission, 1992-2004	24
Annexe 1-4 : Lignes directrices concernant les critères de « l'intérêt exceptionnel et de l'importance nationale »	26
Annexe 1-5 : Demandes d'attestation, 1992-2004	29
Annexe 1-6 : Attestation des dons par rapport aux ventes, 1992-2004	30
Annexe 1-7 : Déterminations liées aux objets relevant des beaux-arts (Groupe V), 1992-2004	31
Annexe 1-8 : Déterminations liées aux pièces d'archive (Groupe VII), 1992-2004	32
Annexe 1-9 : Dons d'artistes, 1992-2004	33
Annexe 1-10 : Déterminations versus déterminations à nouveau, 1992-2004	34
Annexe 1-11 : Demandes d'attestation retirées, 1992-2004	35
Annexe 1-12 : Résultats de l'examen des licences d'exportation, 1992-2004	36
Annexe 1-13 : Audiences d'examen des licences d'exportation, 1992-2004	37
Partie II – Programme des biens culturels mobiliers	
Annexe 2-1 : Demandes de licences d'exportation, 1992-2004	47
Annexe 2-2 : Liste annuelle des désignations dans la catégorie « A », 1992-2004	48
Annexe 2-3 : Liste complète des établissements et des administrations publiques dans la catégorie « A »	49
Annexe 2-4 : Subventions pour les biens culturels mobiliers, 1992-2004	54
Annexe 2-5 : Subventions accordées en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i> , 1977-2004	66

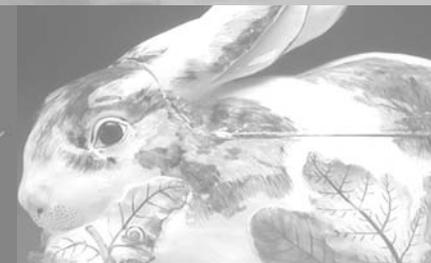
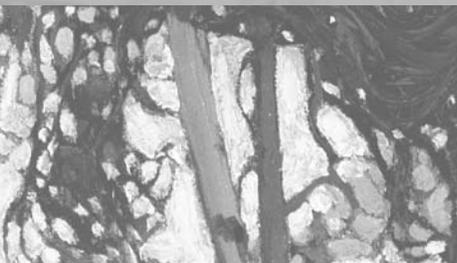


Introduction

Le présent rapport cumulatif sur la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (Loi)*, visant les années financières 1992-1993 à 2003-2004, présente, dans la Partie I, les grandes lignes des activités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC ou Commission) et, dans la Partie II, les principales activités du Programme des biens culturels mobiliers du ministère du Patrimoine canadien.

Depuis son entrée en vigueur en 1977, la *Loi* a permis d'encourager et d'assurer la préservation au Canada d'exemples importants du patrimoine artistique, historique et scientifique du pays. La *Loi* contribue à réaliser ces objectifs grâce à ses dispositions régissant un système

de contrôle des exportations et des importations, des incitatifs fiscaux encourageant les Canadiens et Canadiennes à donner ou à vendre des objets d'importance nationale à des établissements publics au Canada, et des subventions pour aider les établissements publics à acheter des biens culturels à certaines conditions. Les responsabilités d'application des dispositions de la *Loi* sont partagées entre le ou la ministre du Patrimoine canadien et un tribunal administratif indépendant créé dans le cadre de la *Loi*, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, en collaboration avec d'autres organisations gouvernementales responsables des activités particulières associées à l'application de la *Loi*.



PARTIE I
COMMISSION CANADIENNE D'EXAMEN
DES EXPORTATIONS DE BIENS CULTURELS



Lettre de la présidente de la Commission à la Ministre

Bureau de la Présidente
15, rue Eddy , 3^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0M5

L'honorable Beverley J. Oda
Ministre du Patrimoine canadien
et de la Condition féminine
15, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Madame,

J'ai le plaisir de vous présenter un rapport cumulatif sur les activités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels pour la période du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 2004, ainsi qu'un rapport annuel pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

La Commission joue un rôle important, car elle contribue à protéger le patrimoine canadien et à faciliter le transfert de biens culturels d'importance de propriétaires privés aux collections publiques. Je tiens à saisir cette occasion pour souligner le travail des membres de la Commission et les remercier. Chacun apporte une contribution spéciale issue des connaissances et de l'expérience professionnelles acquises au cours des années.

Au nom des membres de la Commission, j'aimerais également remercier le Secrétariat qui exécute ses tâches avec rapidité et enthousiasme. Le dévouement et le professionnalisme du Secrétariat ont permis à la Commission d'atteindre le niveau d'efficacité nécessaire pour remplir ses responsabilités avec attention, efficacité et diligence raisonnable.

Je suis très reconnaissante d'avoir eu le privilège de siéger à la Commission et je suis honorée par ma nomination à titre de Présidente de la Commission.

Veuillez agréer l'expression de mes sincères salutations.

Shirley L. Thomson, C.C., Ph. D., LL.D.



PARTIE I COMMISSION CANADIENNE D'EXAMEN DES EXPORTATIONS DE BIENS CULTURELS

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels : vue d'ensemble

Fonctions

L'article 20 de la *Loi* stipule que les fonctions de la Commission canadienne des exportations de biens culturels sont les suivantes :

- a) conformément à l'article 29, examiner les demandes de licences d'exportation qui ont été refusées, lorsque demandé;
- b) conformément à l'article 30, en ce qui concerne les objets dont la délivrance des licences d'exportation a été retardée par la Commission, de fixer un juste montant pour les offres d'achat au comptant; et
- c) conformément à l'article 32, attester le bien culturel aux fins de l'impôt, en déterminant l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale, ainsi que la juste valeur marchande.

La responsabilité principale de la Commission concerne l'attestation de biens culturels afin de délivrer des certificats fiscaux visant des biens culturels (formulaire T871 de l'Agence du revenu du Canada) aux donateurs ou aux vendeurs

(particuliers ou organisations). Aux prises avec des fonds d'acquisition restreints, les établissements collectionneurs canadiens ont été en mesure de bénéficier d'incitatifs fiscaux¹ pour développer et enrichir leurs collections en sollicitant la participation des Canadiens et Canadiennes dans le rôle crucial de préservation du patrimoine culturel du pays. Entre 1992-1993 et 2003-2004, la Commission a examiné en moyenne 1 085 demandes d'attestation par année, ce qui représente des biens culturels d'une valeur de plus de 127 millions de dollars² attestés chaque année, dont la plupart ont été donnés plutôt que vendus aux établissements canadiens. Les objets relevant des beaux-arts ont constamment représenté environ 70 % de l'ensemble des biens culturels attestés annuellement par la Commission, dont une forte proportion sont des objets d'art canadien. Les autres catégories de biens attestés depuis douze ans comprennent les documents d'archives et de bibliothèques, l'art décoratif, les objets ethnographiques, l'art folklorique ainsi que les objets divers comme les collections d'insectes, de fossiles, de météorites, d'objets militaires, de minéraux, d'automobiles et d'avions anciens. Un programme de dons dynamique, encouragé par les incitatifs fiscaux prévus dans les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sert de premier mécanisme de défense pour empêcher l'exportation permanente d'objets « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale ».

¹ La *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit des exemptions d'impôt sur les gains en capital pour les biens culturels qui ont été attestés par la Commission et vendus ou donnés à des établissements ou à des administrations publiques désignés au Canada. Les dons de biens culturels attestés à ces établissements sont également admissibles à un crédit d'impôt en fonction de la juste valeur marchande du bien, jusqu'à hauteur du revenu net, après que les crédits ont été demandés pour les dons de bienfaisance.

² À moins d'avis contraire, les montants sont indiqués en dollars canadiens.

Le deuxième mécanisme de défense pour conserver les biens culturels au Canada est le système de contrôle des exportations, qui est administré par le ministère du Patrimoine canadien. Durant la période visée par le présent rapport, les mécanismes de contrôle des exportations prévus par la *Loi* ont contribué à garder au Canada plus de 70 trésors qui auraient été exportés autrement. Parmi les objets examinés par la Commission à la suite du refus de la licence d'exportation, et pour lesquels la Commission a fixé un délai d'exportation, 40 % sont restés au pays parce qu'ils ont été achetés par les établissements canadiens désignés avec l'aide de subventions pour biens culturels mobiliers. (Pour plus de détails, consulter l'annexe 1-13.)

Responsabilités accrues

En 1991, la responsabilité de déterminer la juste valeur marchande a été transférée de ce qui était alors Revenu Canada à la Commission, ajoutant dès lors aux responsabilités de cette dernière. L'importance du rôle de la Commission a aussi été soulignée par l'introduction en 1996 d'un processus d'appel, devant la Cour canadienne de l'impôt, des déterminations à nouveau³ de la Commission de la juste valeur marchande.

En plus du mandat et des responsabilités élargis, le processus d'attestation, les exigences de la méthodologie d'évaluation et les services administratifs de la Commission ont connu des améliorations correspondantes. Le travail de la Commission au nom des Canadiens et des Canadiennes a donné lieu à de nombreux cas de biens culturels de grande valeur, qui ont été conservés dans des musées, des galeries d'art, des archives et des bibliothèques partout au pays.

Composition

Les membres de la Commission sont nommés par le gouverneur en conseil, à la recommandation du ou de la ministre du Patrimoine canadien, pour un mandat de trois ans, habituellement, lequel est renouvelable. (Consulter l'annexe 1-1 pour obtenir la liste des membres de la Commission de 1992-1993 à 2003-2004.)

En 1995, en vertu du chapitre 29 de la *Loi sur l'organisation du gouvernement (organismes fédéraux)*, la taille maximale de la Commission est passée de 13 à 10 membres résidents du Canada, répartis comme suit : le président et un membre choisi parmi le public; jusqu'à quatre membres qui sont ou ont été des dirigeants, des membres ou des employés de musées, d'archives, de bibliothèques ou d'autres établissements analogues sis au Canada; et jusqu'à quatre membres qui sont ou qui ont été des marchands ou des collectionneurs d'objets d'art, d'antiquités ou d'autres objets faisant partie du patrimoine canadien. Le quorum est de trois membres, dont au moins un appartenant à la seconde catégorie et un autre appartenant à la troisième.

Réunions

Jusqu'en 2002, la Commission a tenu cinq réunions régulières par année, en janvier, mars, juin, septembre et novembre, dont au moins deux ont eu lieu dans la région de la capitale nationale et jusqu'à trois, dans des établissements clients ailleurs au Canada. Depuis 2003, la Commission a adopté la formule de quatre réunions par année dans le but de rationaliser l'administration du processus d'attestation. (Pour obtenir les dates et les lieux des réunions durant la période, consulter l'annexe 1-2.)

Rémunération

En juillet 2001, compte tenu de l'élargissement du mandat et de l'augmentation des responsabilités de la Commission depuis 1991, la classification du statut de la Commission au sein des « titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil, au sein d'agences, de conseils et de commissions » est passée de la catégorie IV à la catégorie II aux fins de la rémunération. Ainsi, les honoraires des membres de la Commission correspondent maintenant à ceux des membres des conseils exécutifs.

³ Selon l'alinéa 32(5)(a) de la *Loi*, la Commission, sur demande écrite par la personne qui a aliéné ou se propose d'aliéner un bien culturel, doit déterminer à nouveau la juste valeur marchande du bien culturel en question, à condition que la demande soit faite dans les douze mois suivant la date de l'avis de la détermination. (Pour plus de détails, consulter l'annexe 1-10.)

Conseillers spéciaux

L'article 22 de la *Loi* prévoit que la Commission peut faire appel aux services d'une personne ayant des connaissances professionnelles, techniques ou autres connaissances spécialisées, y compris un expert en évaluation, pour la conseiller. (Pour obtenir une liste des conseillers spéciaux qui ont servi durant la période de douze ans, consulter l'annexe 1-3).

Attestation des biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu

Processus d'attestation

Pour qu'un bien culturel soit évalué aux fins d'attestation, le donateur ou le vendeur du bien doit d'abord conclure une entente provisoire concernant le don ou la vente avec un établissement ou une administration publique désignés par le ou la ministre du Patrimoine. Les établissements ou les administrations publiques désignés présentent habituellement des demandes d'attestation à la Commission au nom des donateurs ou des vendeurs.

Lorsqu'elle atteste un bien culturel, la Commission doit déterminer si ce bien répond aux critères énoncés aux alinéas 11(1)(a) et (b) de la *Loi*, c'est-à-dire :

- a) si cet objet présente un intérêt exceptionnel en raison soit de son rapport étroit avec l'histoire du Canada ou la société canadienne, soit de son esthétique, soit de son utilité pour l'étude des arts ou des sciences; et
- b) si cet objet revêt une importance nationale telle que sa perte appauvrirait gravement le patrimoine national.⁴

Dans sa demande d'attestation, le demandeur doit par conséquent présenter les arguments démontrant que le bien satisfait à ces critères.

En plus de déterminer si le bien culturel satisfait aux critères « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale », la Commission doit également en déterminer la juste valeur marchande afin qu'il soit attesté aux fins de l'impôt.⁵

Au cours de la période visée par le présent rapport, la Commission a élaboré et publié des lignes directrices afin d'énoncer ses exigences relativement au processus d'attestation. En 1994, la Commission a effectué une consultation nationale, dont sont ressorties des lignes directrices permettant d'évaluer l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale d'objets, de collections ou d'assemblages spécifiques pour le Canada. (Pour obtenir une liste de ces lignes directrices, consulter l'annexe 1-4.)

Vue d'ensemble des biens culturels attestés, 1992-2004

Entre le 1^{er} avril 1992 et le 31 mars 2004, la Commission a examiné en moyenne 1 085 demandes par année aux fins d'attestation, ce qui représente une juste valeur marchande moyenne annuelle de plus de 127 millions de dollars en biens culturels donnés ou vendus à des établissements ou des administrations publiques canadiens désignés. De ce montant, les dons ont constitué 97 % et les ventes, 3 %. (Consulter l'annexe 1-6 pour plus de détails.) Les documents d'archives et de bibliothèques ont constitué 22 % de toutes les demandes, alors que 72 % des demandes se rapportaient aux objets d'art (peintures, ouvrages sur papier et sculptures). Une forte proportion des objets relevant de cette catégorie – jusqu'à 85 % – était constituée d'objets d'art contemporain canadien. Les autres catégories comprennent l'art décoratif, les objets ethnographiques, l'art folklorique et des objets divers comme les collections d'insectes, de fossiles, de météorites, d'objets militaires, de minéraux, d'automobiles et d'avions anciens. (Consulter les annexes 1-5 à 1-11 pour obtenir la liste des attestations par catégorie.)

⁴ Ces critères sont appliqués également par les experts vérificateurs lorsqu'ils formulent des recommandations concernant l'approbation ou le refus d'une demande de licence d'exportation, et par la Commission lorsqu'elle examine les demandes de licences d'exportation qui ont été refusées.

⁵ C'est-à-dire, aux fins du sous-alinéa 39(1)(a)(i.1) et de l'alinéa 110.1(1)(c), la définition de « total des dons de biens culturels » aux paragraphes 118.1(1) et 118.1(10) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Modifications législatives

Responsabilités accrues de la Commission

En 1996, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ont été modifiées pour :

- a) établir les circonstances dans lesquelles la Commission peut fixer de nouveau la juste valeur marchande des biens culturels aliénés ou devant être aliénés à des établissements ou à des administrations publiques désignés;
- b) introduire le droit d'appel des déterminations à nouveau de la Commission devant la Cour canadienne de l'impôt⁶. Ces modifications sont apportées pour renforcer la modification législative précédente, apportée en 1991 et rétroactive aux aliénations effectuées après le 10 février 1990, afin de transférer la responsabilité officielle de fixer la juste valeur marchande, entre Revenu Canada (maintenant l'Agence du revenu du Canada) et la Commission⁷.

Intégrité du régime d'attestation des biens culturels

En 1998, le gouvernement fédéral a apporté des modifications supplémentaires à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* – qui, selon l'énoncé du Budget, visaient à renforcer l'intégrité du régime d'attestation des biens culturels et à ce que les incitatifs fiscaux généreux relatifs aux dons soient fondés sur la juste valeur marchande du bien donné, conformément à la décision de la Commission :

- a) À partir du 23 février 1998, l'article 207.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* a été modifié afin de prolonger de cinq à dix ans la période durant laquelle un établissement ou une administration publique désigné doit conserver le bien culturel attesté ou verser une taxe spéciale. Cette modification a été apportée afin que le bien culturel attesté reste du domaine public et demeure ainsi accessible au public canadien.

- b) Également à partir du 23 février 1998, la juste valeur marchande fixée par la Commission est exécutoire aux fins de l'impôt pendant une période de deux ans, même dans les cas où le don ou la vente proposé est retiré après que la valeur a été fixée. Grâce à cette modification, le gouvernement a confirmé que la juste valeur marchande fixée par la Commission demeurerait la même pendant deux ans, que les biens soient réellement aliénés à titre de bien culturel attesté ou à titre de don de bienfaisance régulier.

Manœuvres d'évasion fiscale et ramifications pour déterminer la juste valeur marchande

En 2000, une nouvelle pénalité fiscale a été créée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relativement à la promotion et à la participation à une entente aux fins de l'impôt qui comporte un énoncé faux ou trompeur. Cette disposition, d'application générale, vise à renforcer l'intégrité du système fiscal canadien, y compris le secteur des biens culturels attestés :

À partir du 29 juin 2000, la *Loi de l'impôt sur le revenu* a été modifiée afin d'inclure une disposition prévoyant l'imposition de pénalités à un individu qui fait la promotion ou participe à un mécanisme d'évasion fiscale en sachant, ou devant savoir, qu'il comporte un énoncé faux. Cette nouvelle mesure met en relief la responsabilité non seulement des conseillers fiscaux, des évaluateurs et des courtiers en biens culturels, mais également des donateurs et des spécialistes et administrateurs des établissements collectionneurs. Elle vise à avoir une incidence positive sur la santé générale de tout le système de don de biens culturels.

⁶ *Loi sur l'organisation du gouvernement (organismes fédéraux)*, ch. 38.

⁷ Comme le mentionnait le Rapport annuel 1991-1992, le 17 décembre 1991, une loi modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu* et 12 autres lois du Parlement, y compris la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, a reçu la sanction royale et a été proclamée en vigueur. La loi transférerait officiellement la responsabilité de fixer la juste valeur marchande des dons de biens culturels attestés, de Revenu Canada (maintenant l'Agence du revenu du Canada) à la Commission.

Dons d'artistes/de successions d'artistes

En 1991, la *Loi de l'impôt sur le revenu* a été modifiée afin que les artistes qui donnent leurs œuvres de leur vivant à un établissement désigné puisse réclamer un crédit d'impôt en fonction de la juste valeur marchande des œuvres, fixée par la Commission, sans qu'une partie de cette valeur ne soit incluse au revenu. En 1999, cet avantage a été élargi pour inclure les successions d'artistes. En 1990-1991, la Commission a attesté douze dons d'œuvres faits par des artistes, ce qui représente 1 % des dons attestés, soit une valeur totale attestée de 419 070 dollars. En comparaison, en 2003-2004, la Commission a fixé la juste valeur de 145 dons d'artistes, ce qui représente 15 % du total attesté, et une valeur totale d'environ 6,1 millions de dollars. (Consulter l'annexe 1-9.)

Méthode d'évaluation monétaire

Afin que ses décisions liées à la juste valeur marchande tiennent compte de valeurs obtenues sur le marché libre, la Commission a élaboré des lignes directrices de plus en plus rigoureuses afin que les évaluateurs puissent mieux corroborer leurs évaluations, si possible, en faisant référence à des ventes récentes d'objets comparables, y compris les copies de factures ou l'équivalent.

Pourvu que les éléments essentiels de la définition de la juste valeur marchande⁸ soient en place, les ventes pertinentes peuvent comprendre celles qui sont effectuées à des enchères (prix final plus la prime), celles effectuées par des marchands ou, parfois, dans le cas des œuvres d'art, celles qui sont effectuées directement par des artistes (particulièrement lorsqu'il est évident qu'il existe peu ou aucune autre preuve de vente).

En l'absence de renseignements sur les ventes pertinentes provenant du marché, la Commission a conclu qu'elle demandait, au moins, une « justification raisonnée »⁹

à l'appui des évaluations monétaires et a souvent jugé nécessaire de demander des preuves supplémentaires. Par exemple, dans le cas de documents d'archives, dont les justifications commerciales sont souvent limitées, la Commission reconnaît la nécessité de tenir compte des méthodologies employées par les évaluateurs, y compris les formules appliquées aux diverses composantes des collections, en particulier celles qui sont complexes et multidimensionnelles. Ainsi, la Commission a pu mieux évaluer la validité des valeurs estimées par les évaluateurs. Dans d'autres cas, la Commission a reconnu que le prix payé par le donateur peut en soi être un facteur pertinent pour fixer la juste valeur marchande du bien, spécialement dans le cas d'un bien acheté lors d'une transaction sans lien de dépendance effectuée près de son évaluation ou de la date d'aliénation.

En 1995, la Commission a adopté la politique du « facteur d'ajustement du marché » afin de réviser à la baisse, dans certains cas, la juste valeur marchande suivant le principe qu'un grand nombre d'articles semblables offerts en vente simultanément fait fléchir les cours du marché. La Commission a examiné chaque cas d'attestation à la lumière de toutes les circonstances, c'est-à-dire les techniques choisies et le nombre d'œuvres du même artiste offertes en don, le nombre de donateurs et d'institutions en cause, les comparaisons qualitatives avec d'autres œuvres du même artiste, le contexte du marché, la période durant laquelle l'œuvre a appartenu au donateur, le fait que le donateur s'y connaisse ou non en tableaux, le prix payé par le donateur, la date d'achat par le donateur, si la collection est une véritable collection ou un simple assemblage d'œuvres disparates, et si les évaluations soumises avec la demande ont été corroborées, justifiées ou si elles sont justifiables. (Pour un résumé des déterminations de la valeur par la Commission, consulter l'annexe 1-5.)

⁸ L'Agence du revenu du Canada définit la juste valeur marchande comme suit : « Le prix le plus élevé, exprimé en espèces, qu'un bien rapporterait sur le marché libre, dans une transaction entre un vendeur et un acheteur consentants qui seraient indépendants l'un de l'autre et qui agiraient en toute connaissance de cause. »

⁹ La « justification raisonnée » tient compte de facteurs comme la rareté, la qualité, l'importance historique, l'identification des ventes récentes d'autres œuvres par le créateur en question et, s'il y a lieu et si démontrable, les ventes récentes d'œuvres d'autres créateurs de réputation comparable.

Politiques concernant les archives audiovisuelles et connexes

Depuis 1996, la Commission a observé une augmentation marquée au chapitre du volume des demandes d'attestation des archives audiovisuelles et connexes dont la valeur estimée semblait excessivement élevée. La Commission s'est par conséquent penchée sur les méthodologies utilisées par les évaluateurs pour fixer la juste valeur marchande de ces documents afin de mieux comprendre les valeurs proposées.

La Commission a conclu que pour ce type de matériel, il n'y avait aucune norme d'évaluation reconnue, ce qui, du même coup, confirmait combien difficile était sa tâche de fixer la juste valeur marchande de ces documents. En septembre 2000, la Commission a imposé un moratoire sur les demandes d'attestation du matériel audiovisuel jusqu'à ce qu'elle ait redéfini ses exigences d'évaluation.

La Commission a alors élaboré un document intitulé « Politiques et directives de la Commission d'examen concernant les demandes d'attestation d'archives audiovisuelles et connexes » (rétroactif au 16 juin 2000). En l'absence de normes d'évaluation uniformes des biens personnels au Canada, la Commission s'est reportée aux *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* (USPAP) établies par The Appraisal Foundation, située à Washington, D.C. En mars 2001, la Commission a levé le moratoire à la condition que les demandes visant les archives audiovisuelles et connexes soient préparées conformément aux nouvelles exigences énoncées dans cette publication.

La Commission doit déterminer la juste valeur marchande de la propriété physique soumise aux fins d'attestation, et non les droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent. Un donateur peut toujours demander à l'établissement bénéficiaire d'émettre un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance pour tous les droits de propriété intellectuelle associés au don.

Afin de répondre à l'augmentation du nombre de demandes d'attestation des archives architecturales, et inspirée par son expérience d'élaboration des politiques et directives concernant les archives audiovisuelles, la Commission a consulté le milieu de l'architecture en vue d'élaborer un document intitulé « Politiques et directives de la Commission d'examen concernant les demandes d'attestation », qui a été publié en février 2003.

Causes juridiques

Causes concernant l'attestation

Cour fédérale du Canada : MBO c. Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels

En 1992, le Musée des Beaux-arts de l'Ontario (MBAO) a entamé une action en justice sous forme d'une demande d'examen judiciaire, auprès de la Section de première instance de la Cour fédérale, d'une décision rendue par la Commission concernant la juste valeur marchande d'un don proposé d'une collection d'art inuit. Il s'agissait de déterminer si la Commission devait fixer de nouveau la juste valeur marchande de cette collection sous forme d'une audition orale. En 1994, en fonction des circonstances particulières de ce dossier, la Cour a ordonné la tenue d'une audition orale et que, si la Commission décidait de demander un avis extérieur ou de se fonder sur l'information qu'elle avait recueillie auparavant, elle devait rendre cette information accessible afin de permettre au demandeur de présenter des observations (conformément à l'article 26 de la *Loi*) ou de contre-interroger les témoins.

Après cette décision, la Commission et le demandeur ont convenu qu'une audition orale ne serait pas nécessaire et, en mars 1997, la Commission a déterminé la juste valeur marchande d'une collection plus vaste d'art inuit donnée par le même donateur.

Appels devant la Cour canadienne de l'impôt

Depuis que le droit d'appel a été créé en 1996, 14 appels ont été interjetés auprès de la Cour canadienne de l'impôt par des donateurs qui n'ont pas accepté les déterminations à nouveau de la Commission concernant la juste valeur marchande. De ce nombre, huit ont été annulés par l'appelant durant les mesures préparatoires au procès, un appel a été réglé hors cour, un a été rejeté, un a été accueilli par la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel fédérale, un autre a été accueilli par la Cour de l'impôt, mais a été porté en appel avec succès devant la Cour fédérale par la Commission, et deux étaient en cours d'instruction au 31 mars 2004.

Cause concernant l'accès à l'information Cour fédérale du Canada : Commissaire à l'information du Canada c. Président de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels

En 1998, la Commission a attesté aux fins de l'impôt le fonds d'archives Mel et Marilyn Lastman, 1969-1996, en vue d'un don à la ville de North York d'alors. La Commission a refusé une demande d'accès à l'information subséquente présentée par les médias qui désiraient obtenir des copies de documents sur la juste valeur marchande fixée pour ce don, parce que les documents contenaient des renseignements sur les contribuables, protégés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et, par conséquent, exemptés de publication en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Le Commissaire à l'information a intenté des poursuites devant la Section de première instance de la Cour fédérale, contre le refus de la Commission de publier ces documents. La Cour a rendu une décision en faveur du Commissaire à l'information, car les renseignements, bien que personnels, étaient réputés avoir été divulgués au public par le donateur. Un appel devant la Section d'appel de la Cour fédérale au nom de la Commission a été rejeté parce qu'il n'avait plus de raison d'être.

Ententes administratives

En avril 1997, la Commission a conclu une entente de prestation de services avec le ministère de la Justice et le ministère du Patrimoine canadien afin d'assurer la prestation de services juridiques relativement aux appels interjetés devant la Cour canadienne de l'impôt.

En vertu de la *Loi*, le ou la ministre est responsable de la prestation de services administratifs à la Commission. En avril 2000, un protocole d'entente (PE) visant l'application de la *Loi* a été conclu entre la Commission et le ministère du Patrimoine canadien afin de préciser les services administratifs offerts à la Commission par le Ministère.

Également en avril 2000, un PE sur le partage de l'information concernant l'évaluation des biens culturels aux fins de l'impôt entre la Commission, l'Agence du revenu du Canada et le ministère du Patrimoine canadien a été négocié afin de définir les conditions et la procédure de partage de cette information.

En janvier 2001, la Commission a conclu une entente avec l'administration de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à Environnement Canada afin que les demandes d'attestation d'objets fabriqués avec des espèces réglementées par la CITES soient conformes aux règlements canadiens en application de la Convention avant d'être attestées par la Commission.

Examen des licences d'exportation refusées

Processus d'examen

Seulement certaines catégories de biens culturels mobiliers sont contrôlées en vertu de la *Loi* et nécessitent par conséquent une licence d'exportation pour leur sortie temporaire ou permanente du pays. La Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée décrit en détail les catégories de biens culturels qui nécessitent une licence d'exportation.

Le système de contrôle des exportations est géré par le ou la ministre. Le rôle de la Commission dans ce système consiste à examiner, à la demande d'un requérant, une demande de licence d'exportation qui a été refusée.

Un demandeur d'une licence d'exportation qui reçoit un Avis de refus d'un agent, sur avis d'un expert-vérificateur, peut, dans un délai de 30 jours, demander que la demande soit examinée par la Commission. En se fondant sur les mêmes critères appliqués par l'expert-vérificateur, la Commission, durant son examen, doit décider, en vertu du paragraphe 29 (3) de la *Loi*, si l'objet en question :

- a) figure dans la Nomenclature;
- b) présente un intérêt exceptionnel en raison soit de son rapport étroit avec l'histoire du Canada ou la société canadienne, soit de son esthétique, soit de son utilité pour l'étude des arts ou des sciences; et
- c) revêt une importance nationale telle que sa perte appauvrirait gravement le patrimoine national.

Après constat de la non-conformité de l'objet à l'un des critères énoncés ci-dessus, la Commission ordonne à l'agent de délivrer sans délai la licence pour cet objet. Après constat de la conformité de l'objet à tous les critères énoncés, et si

elle estime possible qu'un établissement ou une administration sis au Canada propose dans les six mois suivant la date du constat un juste montant pour l'achat de cet objet, elle fixe un délai de deux à six mois durant lequel elle ne fera pas délivrer de licence pour cet objet. Le ou la ministre, sur réception de la décision de la Commission, informe les établissements et administrations sis au Canada jugés à propos de l'existence du délai et de l'objet visé afin qu'ils puissent en considérer l'achat.

Audiences d'examen des licences d'exportation, du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 2004

Durant la période de douze ans visée par le présent rapport, la Commission a examiné 161 demandes de licences d'exportation qui ont été refusées par un agent sous l'avis d'un expert-vérificateur. Du total des demandes que la Commission a examinées, 27 % visaient l'exportation d'objets relevant des beaux-arts, 37 % visaient des objets ethnographiques ou d'art ethnographique, 15 % visaient des objets d'art décoratif et les derniers 21 % visaient l'exportation d'objets d'archéologie, de paléontologie et de minéralogie, de médailles militaires, de photographies, de véhicules anciens et d'archives.

La Commission a refusé 86 % du total des demandes examinées. De ce nombre, 40 % se sont réglées par l'achat du bien au Canada grâce à une subvention, et 45 % par l'exportation du bien à la fin du délai à respecter. Les biens se rapportant aux 15 % des demandes qui restent sont demeurés au Canada, parce qu'ils ont été vendus au pays sans l'aide d'une subvention ou parce que le délai a expiré, mais qu'aucune demande de permis n'a été présentée. (Pour obtenir un résumé des audiences et des résultats de la Commission, consulter les annexes 1-12 et 1-13.)

Déterminations du juste montant pour l'offre d'achat au comptant

Si une offre d'achat du bien culturel en question est présentée durant le délai fixé et que l'offre est refusée, le demandeur ou l'établissement/administration publique présentant l'offre peut demander par écrit que la Commission détermine le juste montant pour l'offre d'achat au comptant. Cette demande doit être présentée au moins 30 jours avant la fin du délai fixé.

Si la Commission reçoit une telle demande, elle détermine le juste montant pour l'offre d'achat au comptant et en informe le demandeur et l'établissement/administration publique. Si aucun établissement ni aucune administration publique n'offre d'acheter l'objet pour un montant égal ou supérieur au montant déterminé par la Commission, cette dernière demande à l'agent responsable des licences de délivrer une licence d'exportation à la fin du délai fixé, si le demandeur lui en fait la demande.

Si un établissement ou une administration publique a présenté une offre d'achat de l'objet à un montant égal ou supérieur au montant déterminé par la Commission, et que cette offre a été refusée par le demandeur, la licence d'exportation n'est pas délivrée et aucune autre demande de licence ne peut être présentée pendant une période de deux ans à partir de la date de l'Avis de refus émis par l'agent. À ce moment, une nouvelle demande de licence doit être remplie, et le processus reprend du début.

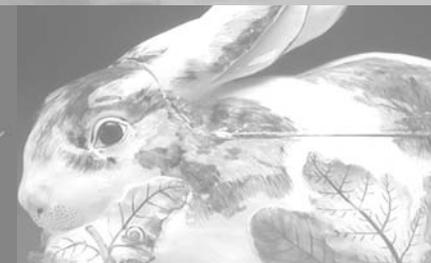
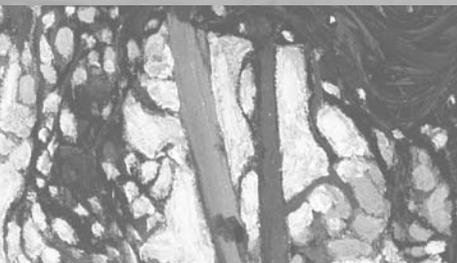
Durant la période visée par le présent rapport, la Commission a fait deux déterminations du juste montant pour l'offre qui ont été subséquemment refusées par le vendeur.

Adhésion à la Commission canadienne pour l'UNESCO

En janvier 1998, en considération des instruments de l'UNESCO établissant des normes sur les biens culturels, notamment la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), et le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou leur restitution en cas d'appropriation illicite, la Commission est devenue « organisation membre de la Commission canadienne pour l'UNESCO ».

Convention d'Unidroit

En 1995, le président de la Commission d'alors, Ian Christie Clark, a été nommé conseiller spécial de la délégation canadienne participant à la Conférence diplomatique de Rome pour l'adoption de la Convention d'Unidroit sur les objets culturels volés ou exportés illégalement.



PARTIE II
PROGRAMME DES BIENS
CULTURELS MOBILIERS



PARTIE II PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS

Programme des biens culturels mobiliers : vue d'ensemble

Le Programme des biens culturels mobiliers, en plus de fournir des services administratifs à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, assume des responsabilités ministérielles en application de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (Loi)*. Par le truchement du Programme, le ou la ministre du Patrimoine canadien est responsable de la gestion du système de contrôle des exportations, de la désignation des établissements et des administrations publiques, ainsi que de la gestion du Programme de subventions et de prêts visant les biens culturels mobiliers. Le ou la ministre est également responsable de la participation du Canada à la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970).

Système de contrôle des exportations

Tout objet qui peut présenter une importance d'un point de vue archéologique, préhistorique, historique, artistique ou scientifique peut être considéré un « bien culturel ». Toutefois, certaines catégories de biens culturels sont « contrôlées » en vertu de la *Loi*. La Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée définit les catégories d'objets qui sont assujetties au contrôle des exportations, en fonction de l'âge et de la valeur de l'objet. Si un bien culturel figure dans la Nomenclature, une licence d'exportation est requise pour sa sortie temporaire ou permanente du pays. Les responsabilités associées au

Programme des biens culturels mobiliers comprennent la coordination du traitement des demandes de licences par l'intermédiaire d'un vaste réseau d'agents et de vérificateurs. (Pour obtenir le nombre de demandes de licences d'exportation soumises chaque année du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 2004, consulter l'annexe 2-1).

Licences d'exportation

Les licences d'exportation sont délivrées par les agents des douanes au nom de l'Agence des services frontaliers du Canada, dans les différents bureaux situés dans toutes les régions du Canada. Les experts-vérificateurs comprennent plus de 350 universitaires, conservateurs, archivistes et bibliothécaires qui ont été nommés par le ou la ministre du Patrimoine canadien afin d'aider à décider si le bien culturel devant être exporté présente un intérêt exceptionnel tel pour le patrimoine culturel canadien que sa perte appauvrirait gravement le patrimoine national.

Si l'agent détermine, durant l'évaluation initiale de la demande de licence, que l'objet devant être exporté de manière permanente figure dans la Nomenclature et est demeuré au pays pendant plus de 35 ans, il doit acheminer une copie de la demande à un expert-vérificateur qui doit recommander si l'objet peut être considéré « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale ». Si l'expert-vérificateur juge que l'objet présente un intérêt exceptionnel et revêt une importance nationale, l'agent refusera la licence; autrement, il pourra la délivrer.

Entre le 1^{er} avril 1992 et le 31 mars 2004, en moyenne 445 demandes de licences ont été soumises annuellement, ce qui représente des biens culturels évalués à plus de 40 millions de dollars par année. Environ 18 % constituaient des demandes de licences temporaires, aux fins d'exposition, de conservation ou de recherche; ces licences ont été accordées automatiquement. Les demandes résiduelles (82 %) étaient constituées de demandes de licences d'exportation permanente, aux fins de vente sur les marchés internationaux, de livraison à des acheteurs étrangers ou en raison d'un déménagement à l'étranger. De ces demandes, près de 4 % ont été refusées par les experts-vérificateurs, parce que le bien culturel en question a été jugé d'un « intérêt exceptionnel et d'une importance nationale » tels que sa perte appauvrirait gravement le patrimoine national et ont été examinées ultérieurement par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels à la demande des requérants.

Exportations illégales

L'article 38 de la *Loi* stipule que, pour l'application de l'article 1 de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, le Canada, par le présent article, désigne les objets compris dans la Nomenclature comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science. En vertu de la *Loi*, il est interdit d'exporter ou de tenter d'exporter un objet compris dans la Nomenclature sans une licence temporaire ou permanente émise en vertu de la *Loi*, et sans en respecter les conditions. En vertu des dispositions de la Convention de l'UNESCO de 1970, si un bien culturel est exporté illégalement dans un pays signataire, le Canada peut avoir la possibilité de demander que le bien soit retourné.

Depuis que la *Loi* est entrée en vigueur, aucun cas d'importation illégale d'un bien culturel canadien dans un pays signataire n'a été signalé aux autorités canadiennes. Toutefois, un certain nombre de tentatives d'exportation illégale de biens culturels canadiens ont été empêchées à la frontière, et on compte également des cas de biens culturels qui sont sortis illégalement du pays mais qui ont été retournés.

Désignation des établissements et des administrations publiques

La désignation des établissements et des administrations publiques est une responsabilité ministérielle associée au processus d'attestation exécuté par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La désignation permet de s'assurer que les objets attestés par la Commission sont gardés dans des établissements qui ont la capacité d'en assurer la préservation à long terme et de les rendre accessibles au public. C'est également aux établissements désignés que les donateurs ou vendeurs doivent donner ou vendre leurs biens afin d'être admissibles au Certificat fiscal visant des biens culturels (formulaire T871). Les modalités et conditions liées au Programme de subventions et de prêts visant les biens culturels mobiliers prévoient également que, pour être admissibles à présenter une demande, les établissements et les administrations publiques doivent être désignés.

En vertu de l'article 2 de la *Loi*, un « établissement » est un établissement public, créé à des fins éducatives ou culturelles et géré dans l'intérêt exclusif du public, qui conserve certains objets et les met à la disposition du public, notamment par des expositions. Une « administration publique » est définie comme Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, un mandataire de Sa Majesté de l'un ou l'autre de ces chefs, une municipalité du Canada, un organisme municipal ou public remplissant une fonction d'administration publique au Canada ou une personne morale s'acquittant de certaines fonctions pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province.

Les établissements ou les administrations publiques peuvent être désignés dans les catégories « A » ou « B ». Dans la catégorie « A », les établissements ou les administrations publiques canadiens peuvent être désignés afin d'acquérir un objet qui correspond au mandat de collection de l'établissement ou de l'administration, tel qu'il a été défini au moment de la désignation. Dans la catégorie « B », les établissements ou les administrations publiques canadiens peuvent être désignés relativement à un objet ou une collection spécifique qu'une personne propose de donner ou de vendre, mais pas à un autre objet qui peut être offert dans le futur.

Au cours de la période visée par le présent rapport, 25 établissements et administrations publiques ont été désignés dans la catégorie « A » dans le cadre du Programme, ce qui porte le total à 266. Plus de deux cents désignations dans la catégorie « B » ont été accordées à divers établissements et administrations publiques. (Une liste des établissements et administrations publiques désignés dans la catégorie « A », de 1992 à 2004 figure à l'annexe 2-2. Consulter l'annexe 2-3 pour obtenir une liste complète des établissements et des administrations publiques désignés dans la catégorie « A », par province.)

Programme de subventions et de prêts visant les biens culturels mobiliers

En vertu de l'article 35 de la *Loi*, le ou la ministre peut accorder des subventions et des prêts à des établissements et à des administrations sis au Canada en vue de l'acquisition soit d'objets pour lesquels une licence a été refusée en vertu de la *Loi*, soit de biens culturels intéressant le patrimoine national et se trouvant à l'étranger.

Du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 2004, le Programme des biens culturels mobiliers a reçu 213 demandes de subventions provenant d'établissements désignés, dont 185 ont été accordées. (Pour obtenir une liste par année des subventions accordées au cours de la période de douze ans, consulter l'annexe 2-4). De nombreux musées locaux et régionaux, ainsi que d'établissements provinciaux et fédéraux, ont bénéficié de la possibilité d'acquérir des œuvres dans le cadre du Programme de subventions et de prêts visant les biens culturels mobiliers. (Pour obtenir une liste des subventions depuis 1977, consulter l'annexe 2-5.)

Coopération internationale en vertu de la Convention de l'UNESCO de 1970

En 1978, le Canada a signé la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970). Cette Convention attribue la responsabilité à chaque pays signataire d'élaborer sa propre loi pour préserver et protéger son patrimoine culturel et d'établir des mesures pour faciliter le retour des biens culturels exportés illégalement

dans leurs pays d'origine. La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* contient des dispositions stipulant que l'importation illégale au Canada d'un bien provenant d'un pays signataire d'une entente internationale sur les biens culturels constitue une infraction criminelle. Les pénalités liées à la déclaration de culpabilité pour une infraction en vertu de la *Loi* comprennent l'amende, l'emprisonnement ou les deux.

Importations illégales

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO de 1970 au Canada en 1978, 13 poursuites ont été intentées par le Canada relativement à des importations illégales. De ce nombre, cinq ont été réglées durant la période visée par le présent rapport et les biens culturels ont été retournés dans leurs pays d'origine : le Pérou, l'Égypte, la Colombie, le Mexique et la Syrie.

Accords et comités internationaux

Accord canado-américain sur les biens culturels
En avril 1997, le Canada et les États-Unis ont signé l'Accord concernant l'imposition de restrictions à l'importation sur certaines catégories d'objets archéologiques et ethnologiques. L'accord, en vigueur pendant cinq ans, a permis au Canada de protéger son patrimoine culturel grâce à l'imposition de restrictions à l'importation par les États-Unis de certaines catégories d'artefacts archéologiques et d'objets ethnologiques provenant du Canada, sans la licence d'exportation requise. L'accord visait expressément à dissuader le pillage.

En demandant le renouvellement de l'accord au moment de son expiration, le Canada a souligné qu'il continuait à considérer que l'impact dissuasif de l'Accord canado-américain de 1997 constituait un aspect nécessaire et important de la protection que les États-Unis doivent lui accorder à titre de cosignataire de la Convention de l'UNESCO de 1970. Toutefois, la requête du Canada pour le renouvellement de l'accord a été infructueuse.

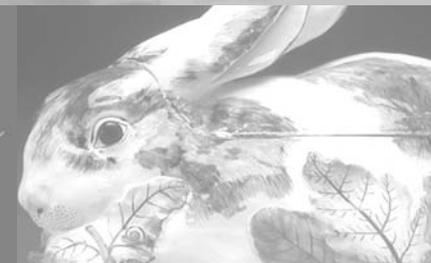
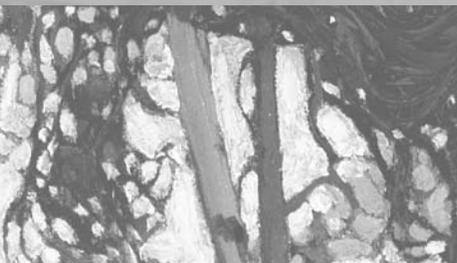
Comité intergouvernemental de l'UNESCO

En 1995, le Canada a été réélu au Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leurs pays d'origine et de leur restitution en cas d'appropriation illégale. Ce comité a été créé en 1978 afin de constituer un forum de négociations, de discussions et de sensibilisation du public concernant le trafic illicite et le retour des biens culturels dans les cas où le cadre juridique instauré par la Convention de 1970 ne s'applique pas.

Le Comité, qui se réunit tous les deux ans, est composé de 22 États-membres élus pour un mandat de quatre ans par la Conférence générale de l'UNESCO. Des membres du personnel de la Direction générale du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien, qui comprend le Programme des biens culturels mobiliers, représentent le Canada à ce comité. À ce titre, M. David Walden, alors directeur du Programme des biens culturels mobiliers, a été élu président du Comité pour un mandat de deux ans, en 1997, et pour un autre mandat de deux ans, en 1999.

Le Comité est chargé de trouver des moyens de faciliter les négociations bilatérales visant la restitution ou le retour des biens culturels dans leurs pays d'origine. Le Comité peut agir comme médiateur lorsque les négociations bilatérales sont déjà entamées entre les pays, mais seulement à titre consultatif.

Durant la période où le Canada a occupé la présidence (1997-2001), le Comité a traité des questions comme la création d'un fonds spécial pour faciliter le retour des biens culturels et le problème des biens culturels déplacés durant la Deuxième Guerre mondiale. Il a présenté, en janvier 1999, le Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels, qui a été adopté par la 30^e Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1999. (Le Code a été examiné et approuvé par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels à sa réunion de septembre 2001.)



RAPPORT CUMULATIF
1992-1993 À 2003-2004
ANNEXES

ANNEXE 1-1

Membres de la Commission, 1992-2004 (par catégorie et date)

PRÉSIDENTS

M. Bernard Lamarre

(19 mars 1992 – 20 septembre 1994)
Expert-conseil, SNC-Lavalin
Montréal (Québec)

M. Ian Christie Clark

(2 novembre 1994 – 2 novembre 2002)
Ottawa (Ontario)

M^{me} Shirley L. Thomson

(1^{er} janvier 2003 – 1^{er} janvier 2006)
Ottawa (Ontario)

REPRÉSENTANTS DU GRAND PUBLIC

M. John Perlin

(4 octobre 1988 – 3 octobre 1994)
St. John's (Terre-Neuve)

M^{me} Danielle Rondeau

(31 mai 1990 – 24 juillet 1995)
Vice-présidente exécutive, Centre de commerce mondial
Montreal Development Corporation Inc.
Montréal (Québec)

M^{me} Anna Cortina

(12 septembre 1995 – 11 septembre 1998)
Comptable; Administratrice de la Fondation communautaire
canadienne-italienne du Québec
Montréal (Québec)

Mme Suzanne Filiatrault

(16 décembre 1999 – 16 décembre 2005)
Syndic adjoint, Ordre des comptables agréés du Québec
Montréal (Québec)

REPRÉSENTANTS DE MUSÉES, D'ARCHIVES OU DE BIBLIOTHÈQUES

M^{me} Marjorie Halpin

(12 mars 1986 – 2 août 1992)
Ethnologue, Museum of Anthropology
University of British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)

M. Edward Hart

(21 novembre 1991 – 20 novembre 1994)
Directeur/PDG, Whyte Museum of the Canadian Rockies
Banff (Alberta)

M^{me} Céline Saucier

(11 septembre 1992 – 10 septembre 1998)
Conservatrice émérite de l'art et de l'ethnologie
amérindienne et inuit
Musée de la civilisation
Québec (Québec)

M. Carman Carroll

(11 septembre 1992 – 10 septembre 1998)
Archiviste provincial, Public Archives of Nova Scotia
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Marcel Brisebois

(30 avril 1993 – 29 avril 1999 et 28 mars 2000 – 28 mars 2003)
Directeur, Musée d'art contemporain de Montréal
Montréal (Québec)

M^{me} Mary Allodi

(24 juin 1993 – 23 juin 1996)
Conservatrice émérite, Département de Canadiana
Musée royal de l'Ontario
Toronto (Ontario)

M^{me} Katharine Lochnan

(11 mars 1997 – 20 juin 2003)
Conservatrice principale, Estampes et dessins
Musée des beaux-arts de l'Ontario
Toronto (Ontario)

M^{me} Ruth Holmes Whitehead

(20 novembre 1998 – 6 novembre 2000)
Ethnologue, Nova Scotia Museum
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Michael Swift

(20 novembre 1998 – 20 novembre 2004)
Archiviste émérite, Archives nationales du Canada
Ottawa (Ontario)

M^{me} Katherine Pettipas

(13 mars 2001 – 13 mars 2004)
Conservatrice, Ethnologie autochtone et collection de la
Compagnie de la Baie d'Hudson, Manitoba Museum
Winnipeg (Manitoba)

M. Pierre Arpin

(11 mars 2004 – 11 mars 2007)
Directeur, Art Gallery of Greater Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)

M. Laurier Lacroix

(25 mars 2004 – 25 mars 2007)
Professeur, Départements de l'histoire de l'art et de muséologie
Université du Québec à Montréal
Montréal (Québec)

**MARCHANDS OU COLLECTIONNEURS
D'ŒUVRES D'ART, D'ANTIQUITÉS OU D'AUTRES
OBJETS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU
PATRIMOINE NATIONAL**

M. Michel Brisebois

(21 janvier 1986 – 14 juin 1992)
Librairie Michel Brisebois
Montréal (Québec)

M^{me} Lynne Wynick

(10 décembre 1987 – 18 décembre 1992)
Wynick-Tuck Gallery
Toronto (Ontario)

M. John Yaremko

(29 août 1991 – 28 août 1994)
Collectionneur de Canadiana
Toronto (Ontario)

M. David Loch

(21 novembre 1991 – 20 novembre 1994)
Marchand d'œuvres d'art, Loch & Mayberry Fine Art Inc.
Winnipeg (Manitoba)

M. Ian Davidson

(20 décembre 1994 – 19 décembre 2000)
Architecte et collectionneur
Vancouver (Colombie-Britannique)

M^{me} Susan Whitney

(20 décembre 1994 – 19 décembre 2000)
Directrice, Susan Whitney Gallery
Regina (Saskatchewan)

M. Stephen Smart

(20 décembre 1994 – 20 décembre 2003)
Avocat, Osler, Hoskin & Harcourt
Toronto (Ontario)

M^{me} Olga Korper

(18 janvier 1995 – 18 janvier 2003)
Marchande d'œuvres d'art, Olga Korper Gallery
Toronto (Ontario)

M. Ron Longstaffe

(3 avril 2001 – 7 février 2003)
Collectionneur d'œuvres d'art
Vancouver (Colombie-Britannique)

M. Ian Muncaster

(3 avril 2001 – 12 mai 2007)
Marchand d'œuvres d'art, Zwicker's Gallery
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M^{me} Fela Grunwald

(8 avril 2003 – 8 avril 2006)
Conseillère en œuvres d'art
Toronto (Ontario)

M. Jean-Pierre Valentin

(8 avril 2003 – 8 avril 2006)
Marchand d'œuvres d'art, Galerie Jean-Pierre Valentin
Montréal (Québec)

ANNEXE 1-2

Réunions de la Commission, 1992-2004 – dates et lieux

RÉUNIONS TENUES EN 1992-1993

9 et 10 juin 1992	Halifax (Nouvelle-Écosse)
16 juillet 1992	Téléconférence
15 et 16 septembre 1992	Vancouver (Colombie-Britannique)
17 et 18 novembre 1992	Toronto (Ontario)
27 et 28 janvier 1993	Ottawa (Ontario)
30 et 31 mars 1993	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1995-1996

12 et 13 juin 1995	Vancouver (Colombie-Britannique)
19 juillet 1995	Téléconférence
18 et 19 septembre 1995	Québec (Québec)
7 novembre 1995	Téléconférence
29 au 31 janvier 1996	Ottawa (Ontario)
18 au 20 mars 1996	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1993-1994

9 et 10 juin 1993	Winnipeg (Manitoba)
28 et 29 septembre 1993	Rocky Harbour et Corner Brook (Terre-Neuve)
23 et 24 novembre 1993	Montréal (Québec)
15 décembre 1993	Téléconférence
25 et 26 janvier 1994	Ottawa (Ontario)
29 et 30 mars 1994	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1996-1997

11 et 12 juin 1996	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
30 septembre et 1^{er} octobre 1996	Calgary (Alberta)
7 novembre 1996	Hamilton (Ontario)
13 et 14 janvier 1997	Ottawa (Ontario)
17 et 18 mars 1997	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1994-1995

14 et 15 juin 1994	Regina (Saskatchewan)
20 et 21 septembre 1994	Banff (Alberta)
17 et 18 novembre 1994	Toronto (Ontario)
23 et 24 janvier 1995	Ottawa (Ontario)
20 au 22 mars 1995	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1997-1998

17 et 18 juin 1997	Montréal (Québec)
29 et 30 septembre 1997	Victoria (Colombie-Britannique)
1 et 2 décembre 1997	Toronto (Ontario)
19 et 20 janvier 1998	Ottawa (Ontario)
16 au 18 mars 1998	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1998-1999

15 et 16 juin 1998	Halifax (Nouvelle-Écosse)
10 et 11 septembre 1998	Regina (Saskatchewan)
23 et 24 novembre 1998	Montréal (Québec)
21 et 22 janvier 1999	Ottawa (Ontario)
30 et 31 mars 1999	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 1999-2000

21 et 22 juin 1999	Winnipeg (Manitoba)
19 au 21 septembre 1999	Brackley Beach (Île-du-Prince-Édouard)
29 et 30 novembre 1999	Ottawa (Ontario)
24 au 26 janvier 2000	Ottawa (Ontario)
27 au 29 mars 2000	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 2000-2001

15 et 16 juin 2000	Toronto (Ontario)
14 et 15 septembre 2000	Edmonton (Alberta)
27 et 28 novembre 2000	Ottawa (Ontario)
29 au 31 janvier 2001	Hull (Québec)
21 au 23 mars 2001	Hull (Québec)

RÉUNIONS TENUES EN 2001-2002

21 au 23 juin 2001	Lethbridge (Alberta)
13 et 14 septembre 2001	Hull (Québec)
19 et 20 novembre 2001	Montréal (Québec)
30 janvier et 1 ^{er} février	Ottawa (Ontario)
20 au 22 mars 2002	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 2002-2003

19 au 21 juin 2002	Vancouver (Colombie-Britannique)
25 au 27 septembre 2002	Toronto (Ontario)
20 au 22 novembre 2002	Hull (Québec)
22 au 24 janvier 2003	Ottawa (Ontario)
24 au 26 mars 2003	Ottawa (Ontario)

RÉUNIONS TENUES EN 2003-2004

18 au 20 juin 2003	Montréal (Québec)
22 au 24 octobre 2003	Halifax (Nouvelle-Écosse)
14 au 16 janvier 2004	Ottawa (Ontario)
23 au 26 mars 2004	Ottawa (Ontario)

ANNEXE 1-3

Conseillers spéciaux de la Commission, 1992-2004¹

Les conseillers spéciaux peuvent être consultés en vertu du paragraphe 22(1) de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, qui stipule que « La Commission peut faire appel aux personnes qui ont la compétence voulue pour l'assister en qualité d'experts-conseils. » Les personnes suivantes ont généreusement accepté de servir de conseiller spécial durant la période 1992-2004.

M. Christopher Bashford (1995-1996)

Propriétaire, Bashford's Antiques and Works of Art
Millarville (Alberta)

M. David Mirvish (1995-1996)

Marchand d'œuvres d'art; Propriétaire,
David Mirvish Books/Books on Art
Toronto (Ontario)

M^{me} Doris Shadbolt (1995-1996)

Ancienne conservatrice principale et directrice associée
Vancouver Art Gallery
North Burnaby (Colombie-Britannique)

M. Moncreiff Williamson (1995-1996)

Ancien directeur du Confederation Centre of the Arts,
Galerie d'art
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

M. John K.B. Robertson (1995-1998)

Conseiller en arts visuels, John K.B. Robertson Consultants
Woodlawn (Ontario)

M. Grant Woolmer (1995-1998)

Propriétaire, Grant Woolmer Books
Marchand, livres anciens et rares
Montréal (Québec)

M. Marcel Junius (1995-1999)

Secrétaire général, Organisation des villes
du patrimoine mondial
Québec (Québec)

M^{me} Marjorie Halpin (1995-2000)

Ethnologue, professeure agrégée et conservatrice
Museum of Anthropology, University of British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)

M. Peter Winkworth (1995-2000)

Expert (Canadiana), British Advisory Council
on the Export of Works of Art
Londres, Angleterre

M. Colin MacKay (1995-2001)

Ancien président de la Commission
Rothsay (Nouveau-Brunswick)

M^{me} Mary Allodi (1995-2004)

Conservatrice émérite, Département canadien
Musée royal de l'Ontario
Toronto (Ontario)

M^{me} Marie Elwood (1995-2004)

Conservatrice émérite, Nova Scotia Museum
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Fraser Elliott (1998-2001)

Collectionneur, Dessins, Stikeman, Elliot Barristers
& Solicitors
Toronto (Ontario)

M. Carman Carroll (1999-2001)

Archiviste provincial, Public Archives of Nova Scotia
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Michel Brisebois (1999-2004)

Bibliothécaire de livres rares, Bibliothèque nationale
du Canada
Ottawa (Ontario)

M^{me} Céline Saucier (1999-2004)

Conservatrice émérite de l'art et de l'ethnologie
amérindienne et inuit
Musée de la civilisation
Québec (Québec)

¹ Les conseillers spéciaux ont été nommés, règle générale, pour des mandats du 1^{er} juin au 31 mai ou du 1^{er} juillet au 30 juin. Les noms apparaissent selon l'année de nomination.

M. David Walden (2000-2004)
Secrétaire général, Commission canadienne pour l'UNESCO
Ottawa (Ontario)

M^{me} Mary Robertson (2001-2002)
Conseillère en arts visuels, John K.B. Robertson Consultants
Woodlawn (Ontario)

M^{me} Ruth Holmes Whitehead (2001-2002)
Ethnologue, Nova Scotia Museum
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Ian Davidson (2001-2004)
Architecte; Collectionneur d'œuvres d'art
Vancouver (Colombie-Britannique)

M. Av Isaacs (2001-2004)
Propriétaire de galerie, Isaacs Gallery,
The Isaacs/Inuit Gallery
Toronto (Ontario)

M. Sam Kula (2001-2004)
Conseiller (archives)
Ottawa (Ontario)

M^{me} Joyce Millar (2001-2004)
Conseillère en œuvres d'art, Joyce Millar Art Consultants Inc.
Lachine (Québec)

M^{me} Kathryn C. Minard (2001-2004)
Conseillère en œuvres d'art et évaluatrice
Contemporary Fine Arts Services Inc.
Toronto (Ontario)

M. Serge Vaisman (2001-2004)
Propriétaire, Art 45 (livres sur les arts, l'architecture
et la photographie)
Montréal (Québec)

M^{me} Susan Whitney (2001-2004)
Directrice, Susan Whitney Gallery
Regina (Saskatchewan)

M^{me} Olga Korper (2003-2004)
Propriétaire, Olga Korper Gallery
Toronto (Ontario)

M. Marcel Brisebois (2003-2004)
Directeur, Musée d'art contemporain de Montréal
Montréal (Québec)

M. Thomas Quirk (2002-2004)
Spécialiste en arts asiatiques; Propriétaire de Thomas Quirk
Fine Art
Kingston (Ontario)

M. Ian Christie Clark (2003-2004)
Président sortant de la Commission
Ottawa (Ontario)

M^{me} Katharine Lochnan (2003-2004)
Conservatrice principale, Estampes et dessins
Musée des beaux-arts de l'Ontario
Toronto (Ontario)

M^{me} Michèle Thériault (2003-2004)
Directrice, Leonard & Bina Ellen Gallery
Montréal (Québec)

ANNEXE 1-4

Lignes directrices concernant les critères de « l'intérêt exceptionnel et de l'importance nationale »

Les lignes directrices suivantes visent à aider les établissements désignés à justifier « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale » d'un objet dans leurs demandes d'attestation aux fins de l'impôt sur le revenu.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, un bien culturel – objet, collection ou assemblage – peut présenter « un intérêt exceptionnel et une importance nationale » en raison :

- de ses liens étroits avec l'histoire du Canada ou la société canadienne; [et(ou)]
- de ses qualités esthétiques; [et(ou)]
- de son utilité pour l'étude des arts et des sciences.

NOTA : Il est entendu que les critères énoncés ne sont pas tous applicables à tous les types de biens culturels, mais les requérants sont encouragés à justifier en fonction du plus grand nombre de critères possibles.

1. Facteurs régionaux, provinciaux et nationaux
Les objets et/ou les collections d'importance régionale ou provinciale peuvent être considérés comme étant « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale » si leur importance pour une région, une province, une nation ou une communauté ethnoculturelle est démontrée, cela du fait que le Canada est un ensemble de régions, qu'il existe des différences régionales et que les objets produits dans une région contribuent à l'identité nationale. Il importe avant tout de présenter les choses selon la perspective de l'établissement, c'est-à-dire d'expliquer en quoi les biens culturels ont « un intérêt exceptionnel et une importance nationale » pour l'établissement bénéficiaire du don ou acheteur des biens. Chaque demande d'attestation pour fins d'impôt doit indiquer les raisons pour lesquelles le bien culturel particulier répond aux critères de « l'intérêt exceptionnel et de l'importance nationale ».

2. Pertinence

La pertinence d'un bien culturel détermine largement son « intérêt exceptionnel et son importance nationale ». Un objet peut être « pertinent » par rapport au mandat d'acquisition de l'établissement et/ou à d'autres objets de la collection. Il est essentiel d'indiquer clairement en quoi l'objet est pertinent pour l'institution.

Exemple : Un tableau exécuté par un artiste dans sa jeunesse pourrait être une pièce importante dans une collection de ses œuvres de jeunesse témoignant de son évolution artistique, mais ne présenterait pas nécessairement « une importance nationale » dans une collection qui ne compterait aucune autre œuvre de cet artiste.

3. Liens avec d'autres objets (collections, assemblages et fonds d'archives)

Il faut distinguer entre une collection et un assemblage de biens culturels. Une « collection », regroupant des œuvres d'art, des spécimens scientifiques ou des documents d'archives, s'articule habituellement autour d'un thème précis ou constitue le fruit d'un choix expert et minutieux. Un « assemblage », par contre, reflète en général l'éclectisme du collectionneur et peut réunir des objets qui n'ont aucun lien entre eux ni avec le mandat d'acquisition de l'établissement collectionneur. Un fonds d'archives n'est pas considéré comme un assemblage d'objets car, bien que composé d'éléments divers, il constitue une unité organique documentant la fonction ou l'activité d'un particulier, d'une association ou d'une société.

Il est reconnu que les collections regroupent souvent des objets de qualité et d'importance inégales. En l'occurrence, il faut démontrer que « le tout est plus grand que la somme des parties », soit qu'un objet peut ne pas être important en soi mais le devenir du fait de ses liens avec le reste de la collection.

Parfois, ce ne sont pas tous les objets d'un assemblage, d'une collection ou d'un fonds d'archives qui sont jugés « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale » et la

Commission peut demander à un établissement de faire un choix parmi les objets soumis pour attestation. Dans ce cas, l'établissement bénéficiaire peut émettre un reçu pour don de charité distinct pour fins d'impôt à l'égard des objets non-attestés.

4. Importance du créateur/auteur/collectionneur
L'appartenance antérieure ou la provenance d'un bien culturel peut contribuer à son « intérêt exceptionnel et son importance nationale », car un lien avec une personne ou un événement peut lui donner une importance historique et un « contexte ». Il faut fournir des renseignements biographiques pertinents sur le créateur, l'auteur ou le collectionneur, y compris des informations justifiant l'importance de cette personne et/ou du groupe d'objets.

NOTA : Les œuvres d'un artiste de réputation nationale ne sont pas nécessairement toutes « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale ». En effet, un grand artiste peut produire des œuvres qui n'ont pas « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale », tandis qu'un artiste de réputation régionale peut produire une œuvre qui soit véritablement « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale ».

5. Importance de l'objet

L'importance de l'objet doit être évaluée conjointement avec les autres critères applicables à « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale ». Il faudrait aussi fournir de l'information sur l'importance du bien culturel du point de vue de sa valeur comme symbole, représentation, source d'inspiration, commémoration, etc.

6. Valeur documentaire, archivistique ou pour la recherche

Pour établir « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale » de biens culturels acquis principalement pour leur valeur documentaire, archivistique ou de recherche, il faut expliquer leur valeur scientifique, sociale, historique ou leur valeur de témoignage.

7. Authenticité/attribution

Seuls les objets dont l'authenticité est établie sont normalement admissibles à l'attestation. Si un objet est attribué à un particulier, à une école, à une culture, à une période, à un atelier ou à une région géographique, la demande doit expliquer en détail les raisons de l'attribution.

Si l'attestation est demandée pour des transcriptions historiques de documents ou pour des faux ou contrefaçons reconnus comme tels, il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'originaux authentiques et aussi bien expliquer leur importance et justifier la demande d'attestation de ces faux ou contrefaçons.

Tout document pertinent ou contenant des renseignements sur l'authenticité d'un objet doit être communiqué aux évaluateurs au moment de l'évaluation. Le rapport de l'évaluateur doit mentionner ces renseignements et toute réserve qu'ils peuvent contenir.

8. Qualités esthétiques

Les qualités esthétiques d'un bien culturel comptent beaucoup lorsqu'il s'agit d'en établir « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale ». Si des différences culturelles jouent dans l'interprétation de l'esthétique, il faut bien préciser ces différences en ce qui concerne « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale » de l'objet.

9. État de conservation

L'état d'un bien culturel peut influencer sa juste valeur marchande et la décision de la Commission quant à son « intérêt exceptionnel et son importance nationale ». Les demandes relatives à des objets détériorés ou exigeant un important traitement de conservation doivent comprendre un rapport sur l'état de conservation des objets et un exposé détaillé des mesures de conservation qui seront prises afin de préserver le bien culturel ou l'information qu'il contient.

10. Rareté

La rareté d'un objet peut également jouer en ce qui concerne son « intérêt exceptionnel et son importance nationale ». La demande d'attestation doit donc fournir des renseignements précisant si l'objet est unique, rare ou bien représenté dans les collections canadiennes et comment cet objet complète des collections canadiennes existantes.

11. Copies multiples

Les biens culturels qui existent en plusieurs exemplaires ou qui sont produits en série peuvent être considérés comme ayant une importance ou un intérêt suffisant s'ils répondent à d'autres critères. La Commission se réserve toutefois le droit de décider qu'un exemplaire d'une œuvre reproduite à plusieurs exemplaires présente « un intérêt exceptionnel et une importance nationale » dans le contexte de la collection d'un établissement, alors que la même œuvre pourrait ne pas satisfaire à ces critères si elle faisait partie d'une autre collection.

Le tirage doit être indiqué. Il pourra avoir une influence sur la décision de la Commission. Normalement, pas plus de deux exemplaires d'un objet de création récente par établissement seront considérés comme présentant une importance ou un intérêt suffisant, à moins que d'autres facteurs, comme l'ancienneté et la rareté de l'objet, ne pèsent dans la balance.

12. « Contenu canadien »

Un bien culturel peut présenter « un intérêt exceptionnel et une importance nationale », qu'il soit canadien ou non, selon la pertinence de l'objet ou de la collection.

13. Composition matérielle des objets

La section « Description » du formulaire de demande d'attestation doit indiquer la technique utilisée, mais celle-ci importe rarement pour déterminer « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale » d'un bien culturel. Lorsqu'elle est déterminante, il faut expliquer pourquoi.

14. Oeuvres récentes

Les œuvres créées dans les trois ans précédant la date où l'on demande l'attestation ne seront normalement pas considérées comme présentant « un intérêt exceptionnel et une importance nationale ». Dans le cas des biens culturels créés dans les trois dernières années, il faut fournir des arguments supplémentaires relativement à « l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale » de l'artiste, de l'auteur, du créateur et de l'objet lui-même, afin de montrer que ce dernier satisfait aux critères précités.

Annexe 1-5

Demandes d'attestation, 1992-2004

Année financière	Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées à la valeur originale	Valeur originale déterminée	Demandes déterminées à une valeur autre	Nouvelle valeur déterminée	Pourcentage des demandes déterminées à une valeur autre
1992-1993	1 048	51 299 079 \$	947	43 202 436 \$	101	8 096 643 \$	9,6
1993-1994	1 255	111 888 614 \$	970	43 416 311 \$	285	68 472 303 \$	22,7
1994-1995	1 527	92 672 902 \$	1 166	59 941 994 \$	361	32 730 908 \$	23,6
1995-1996	1 035	98 998 439 \$	800	28 728 141 \$	235	70 270 298 \$	22,7
1996-1997	975	70 586 917 \$	821	48 864 221 \$	154	21 722 696 \$	15,8
1997-1998	1 047	160 696 241 \$	908	127 710 896 \$	139	32 985 345 \$	13,3
1998-1999	1 072	105 788 757 \$	912	52 270 202 \$	160	53 518 555 \$	14,9
1999-2000	1 064	89 116 444 \$	923	71 422 289 \$	141	17 744 155 \$	13,3
2000-2001	961	135 903 807 \$	841	56 328 883 \$	120	79 574 924 \$	12,5
2001-2002	1 114	150 987 751 \$	944	135 110 990 \$	170	15 876 761 \$	15,3
2002-2003	949	134 004 643 \$	831	128 940 833 \$	118	5 063 810 \$	12,4
2003-2004	969	322 959 437 \$	855	306 539 000 \$	114	16 420 437 \$	11,8

Annexe 1-6

Attestation des dons par rapport aux ventes, 1992-2004

Année financière	Total des demandes déterminées et à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées à nouveau – dons	Pourcentage des dons	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau – dons	Demandes déterminées et déterminées à nouveau – ventes	Pourcentage des ventes	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau – ventes
1992-1993	1 048	51 299 079 \$	1 006	96,0	49 548 277 \$	42	4,0	1 750 802 \$
1993-1994	1 255	111 888 614 \$	1 206	96,1	109 665 846 \$	49	3,9	2 956 055 \$
1994-1995	1 527	92 672 902 \$	1 489	97,5	91 064 965 \$	38	2,5	1 607 937 \$
1995-1996	1 035	98 998 439 \$	997	96,3	97 704 443 \$	38	3,7	1 293 996 \$
1996-1997	975	70 586 917 \$	959	98,4	69 971 147 \$	16	1,6	615 770 \$
1997-1998	1 047	160 696 241 \$	1 007	96,2	158 430 747 \$	40	3,8	2 259 535 \$
1998-1999	1 072	105 788 757 \$	1 047	97,7	104 657 162 \$	25	2,3	1 131 595 \$
1999-2000	1 064	89 166 444 \$	1 028	96,6	87 499 636 \$	36	3,4	1 617 808 \$
2000-2001	961	135 903 807 \$	932	97,0	132 873 199 \$	29	3,0	2 927 933 \$
2001-2002	1 114	150 987 751 \$	1 080	96,9	144 390 309 \$	34	3,1	6 504 260 \$
2002-2003	949	134 004 643 \$	926	97,6	131 185 421 \$	23	2,4	2 819 222 \$
2003-2004	969	322 959 437 \$	942	97,2	317 795 485 \$	27	2,8	5 163 952 \$

Annexe 1-7

Déterminations liées aux objets relevant des beaux-arts (Groupe V), 1992-2004

Année financière	Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées à nouveau – groupe V	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau – groupe V	Poucentage de la juste valeur marchande totale
1992-1993	1 048	51 299 079 \$	730	34 918 995 \$	68,1
1993-1994	1 255	111 888 614 \$	962	38 859 741 \$	34,7
1994-1995	1 527	92 672 902 \$	1 129	46 256 920 \$	49,9
1995-1996	1 035	98 998 439 \$	755	65 960 612 \$	66,6
1996-1997	975	70 586 917 \$	662	23 881 903 \$	33,8
1997-1998	1 047	160 696 241 \$	787	126 905 895 \$	79,0
1998-1999	1 072	105 788 757 \$	773	46 513 360 \$	44,0
1999-2000	1 064	89 166 444 \$	733	49 685 483 \$	55,7
2000-2001	961	135 903 807 \$	689	64 090 445 \$	47,2
2001-2002	1 114	150 987 751 \$	815	98 669 351 \$	65,3
2002-2003	949	134 004 643 \$	670	103 627 571 \$	77,3
2003-2004	969	322 959 437 \$	696	161 987 634 \$	50,2

Annexe 1-8

Déterminations liées aux pièces d'archive (Groupe VII), 1992-2004

Année financière	Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées à nouveau – groupe VII	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau – groupe VII	Pourcentage de la juste valeur marchande totale
1992-1993	1 048	51 299 079 \$	255	10 091 994 \$	19,7
1993-1994	1 255	111 888 614 \$	239	67 400 816 \$	60,2
1994-1995	1 527	92 672 902 \$	309	27 219 743 \$	29,4
1995-1996	1 035	98 998 439 \$	215	26 808 491 \$	27,1
1996-1997	975	70 586 917 \$	250	29 458 942 \$	41,7
1997-1998	1 047	160 696 241 \$	191	13 140 043 \$	8,2
1998-1999	1 072	105 788 757 \$	238	30 802 331 \$	29,1
1999-2000	1 064	89 166 444 \$	269	32 916 236 \$	36,9
2000-2001	961	135 903 807 \$	214	12 759 981 \$	9,4
2001-2002	1 114	150 987 751 \$	235	33 339 335 \$	22,1
2002-2003	949	134 004 643 \$	224	24 731 872 \$	18,5
2003-2004	969	322 959 437 \$	213	136 750 924 \$	42,3

Annexe 1-9

Dons d'artistes, 1992-2004

Année financière	Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminés et déterminés à nouveau où le donateur = créateur	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau où le donateur = créateur	Pourcentage de la juste valeur marchande totale
1992-1993	1 048	51 299 079 \$	51	1 670 425 \$	3,3
1993-1994	1 255	111 888 614 \$	120	2 909 390 \$	2,6
1994-1995	1 527	92 672 902 \$	184	3 636 164 \$	3,9
1995-1996	1 035	98 998 439 \$	161	4 396 984 \$	4,4
1996-1997	975	70 586 917 \$	186	4 319 014 \$	6,1
1997-1998	1 047	160 696 241 \$	196	4 381 230 \$	2,7
1998-1999	1 072	105 788 757 \$	171	5 078 916 \$	4,8
1999-2000	1 064	89 166 444 \$	156	4 945 311 \$	5,5
2000-2001	961	135 903 807 \$	161	7 288 205 \$	5,4
2001-2002	1 114	150 987 751 \$	173	6 078 486 \$	4,0
2002-2003	949	134 004 643 \$	126	4 103 712 \$	3,0
2003-2004	969	322 959 437 \$	145	6 122 016 \$	1,9

Annexe 1-10

Déterminations versus déterminations à nouveau, 1992-2004

<i>Année financière</i>	<i>Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau</i>	<i>Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau</i>	<i>Demandes déterminées</i>	<i>Juste valeur marchande déterminée</i>	<i>Demandes déterminées à nouveau</i>	<i>Juste valeur marchande déterminée à nouveau</i>	<i>Valeur déterminée à nouveau > valeur déterminée</i>	<i>Différence</i>	<i>Valeur déterminée à nouveau < valeur déterminée</i>	<i>Différence</i>	<i>Détermination = détermination à nouveau</i>
1992-1993	1 048	51 299 079 \$	1 048	51 299 079 \$	0	-\$	0	-\$	0	-\$	0
1993-1994	1 255	111 888 614 \$	1 253	111 851 179 \$	2	37 435 \$	2	9 000 \$	0	-\$	0
1994-1995	1 527	92 672 902 \$	1 521	92 188 752 \$	6	484 150 \$	3	42 625 \$	1	38 000 \$	2
1995-1996	1 035	98 998 439 \$	1 031	98 634 193 \$	4	364 246 \$	2	9 000 \$	0	-\$	2
1996-1997	975	70 586 917 \$	968	70 162 707 \$	7	424 210 \$	6	255 850 \$	0	-\$	1
1997-1998	1 047	160 696 241 \$	1 026	159 099 437 \$	21	1 596 804 \$	16	128 200 \$	2	40 417 \$	3
1998-1999	1 072	105 788 757 \$	1 043	103 390 362 \$	29	2 398 395 \$	16	283 036 \$	0	-\$	13
1999-2000	1 064	89 166 444 \$	1 035	87 585 933 \$	29	1 580 511 \$	16	360 793 \$	0	-\$	13
2000-2001	961	135 903 807 \$	932	82 006 480 \$	29	53 897 327 \$	17	620 478 \$	0	-\$	12
2001-2002	1 114	150 987 751 \$	1 084	149 055 188 \$	30	1 932 563 \$	19	463 244 \$	4	17 080 \$	7
2002-2003	949	134 004 643 \$	925	133 263 908 \$	24	740 735 \$	13	62 346 \$	1	1 800 \$	10
2003-2004	969	322 959 437 \$	957	315 176 571 \$	12	7 782 866 \$	7	565 941 \$	0	-\$	5

Annexe 1-11

Demandes d'attestation retirées, 1992-2004

Année financière	Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Demande retirée par le donateur	Demande retirée par l'institution	Demande retirée après détermination	Demande retirée avant détermination
1992-1993	1 048	3	32	22	13
1993-1994	1 255	39	23	52	10
1994-1995	1 527	46	7	45	8
1995-1996	1 035	20	12	16	16
1996-1997	975	5	9	8	6
1997-1998	1 047	5	1	6	0
1998-1999	1 072	4	2	5	1
1999-2000	1 064	1	1	2	0
2000-2001	961	1	0	1	0
2001-2002	1 114	5	1	6	0
2002-2003	949	4	2	6	0
2003-2004	969	1	4	5	0

ANNEXE 1-12

Résultats de l'examen des licences d'exportation, 1992-2004¹

Année financière	Demandes de licences examinées	Résultats ²
1992-1993	12	9 refusées, 3 accordées
1993-1994	8	7 refusées, 1 accordée
1994-1995	8	6 refusées, 1 accordée, 1 retirée
1995-1996	12	12 refusées
1996-1997	19	12 refusées, 7 accordées
1997-1998	11	11 refusées
1998-1999	13	11 refusées, 2 accordées
1999-2000	17	16 refusées, 1 retirée
2000-2001	19	18 refusées, 1 accordée
2001-2002	17	14 refusées, 3 accordées
2002-2003	17	15 refusées, 2 retirées
2003-2004	8	8 refusées

¹ Les demandes d'appel retirées par l'appelant avant que la Commission ne fixe une date d'audience ne figurent pas au tableau.

² Les refus comprennent les cas pour lesquels la Commission a refusé une licence à au moins un objet faisant partie de la demande.

ANNEXE 1-13

Audiences d'examen des licences d'exportation, 1992-2004

1992-1993

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
56598	Groupe de vésuvianites vertes	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par le Musée canadien de la nature avec l'aide d'une subvention (n° 495)
57081	Peinture, <i>Portrait de l'avocat Hugo Simons</i> , d'Otto Dix	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée des beaux-arts de Montréal avec l'aide d'une subvention (n° 496), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
53569	Masque à tête de corbeau des Tsimshian	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Museum of Anthropology, University of British Columbia, avec l'aide d'une subvention (n° 504)
51522	Peinture, sans titre, attribuée à Jan Vermeer	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
55315	Peinture, <i>Alert Bay</i> , d'Emily Carr	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
55316	Peinture, <i>Indian Berry Pickers (Cueilleurs de baies indiens)</i> , <i>Lac St-Charles, Québec</i> , de Cornelius Krieghoff	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
55321	Masque des Kwakiutl	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
56588	Collection de pièces de monnaie d'une épave	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
52785	Croix de chemin en fer forgé du 18 ^e siècle	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée d'art de Saint-Laurent avec l'aide d'une subvention (n° 515)
52786	Devant de cheminée peint du Québec	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée d'art de Saint-Laurent avec l'aide d'une subvention (n° 516)
57084	Peinture, <i>Portrait d'Anna Grünebaum</i> , d'Otto Dix	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par la McMaster University Art Gallery avec l'aide d'une subvention (n° 518), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
56972	Mobilier de chambre à coucher de Charles Rennie Mackintosh	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai

1993-1994

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
53583	Bol en pierre de Mount Newton	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par la Simon Fraser University avec l'aide d'une subvention (n° 521)
56120	Peinture, autoportrait, attribué à Sofonisba Anguissola	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
56973	Peintures, <i>Snowy Day (Une journée enneigée)</i> , <i>Boston</i> , et <i>Harbour Afternoon (Un après-midi au port)</i> , de Maurice Prendergast, et <i>Harlem River (La rivière Harlem)</i> , d'Ernest Lawson	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai

1993-1994 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
57543	Une soupière Chelsea Rabbit	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Gardiner Museum of Ceramic Art avec l'aide d'une subvention (n° 535), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
58434	Une sculpture folklorique de James Hertle	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par la Art Gallery of Nova Scotia avec l'aide d'une subvention (n° 520), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
53585	Massue cérémoniale des Tsimshian	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
53587	Fronteau en forme de corbeau des Tsimshian	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
56736	Échantillons de sérendite orange	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par le Musée de géologie et minéralogie de l'Université Laval avec l'aide d'une subvention (n° 526)

1994-1995

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
58631	Croix de Victoria du L ^t Algie	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
53576	Un masque de chef kwakwaka'wakw représentant Dzunukwa	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par le Campbell River Museum and Archives avec l'aide d'une subvention (n° 547)
56043	Peinture, <i>Us-Koos-Kosish</i> , de Paul Kane	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
51536	Hochet des Salish côtiers	Appel rejeté	6 mois	Demande de licence d'exportation retirée
53598	Deux poteaux-mitan en argilite des Haïda	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Queen Charlotte Islands Museum avec l'aide d'une subvention (n° 555)
53599	Un fronteau en bois sculpté et peint des Tsimshian, <i>Raven with Frog (Corbeau et grenouille)</i>	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 554)
56779	Cinq œuvres d'art : <i>Le corbeau et le renard</i> de Marc Chagall; <i>Northern River (Rivière du nord)</i> de Tom Thomson; <i>The Lime-burner (Le chaufournier)</i> de James Whistler; <i>Athlete (Athlète)</i> de R. Tait Mackenzie; <i>Runner at the Mark (Coureur sur la ligne de départ)</i> de R. Tait Mackenzie	S.O.	S.O.	Demande retirée
51537	Un masque Hamatsa des Kwakiutl	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le U'mista Cultural Centre avec l'aide d'une subvention (n° 562)

1995-1996

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
58664	Huit peintures de J.W. Morrice : <i>Café Tunis (Café Tunis);</i> <i>In Tangiers Park (Dans le parc de Tanger);</i> <i>Harbour (Port), Kingston, Jamaïque;</i> <i>Paysage – Trinidad – Figures on a Road</i> <i>(Individus sur une route);</i> <i>View From the Window (Vue de la fenêtre),</i> <i>Afrique du Nord;</i> <i>Arab Market (Marché arabe) – Tanger;</i> <i>A Bathing Cove (Une anse balnéaire) – Trinidad;</i> <i>Figures Against a Pillar (Individus appuyés</i> <i>contre un pilier) – Tanger</i> Peinture, <i>River In Winter (Rivière en hiver),</i> de Maurice Cullen; Pastel, <i>Traversée d'une étendue de glace,</i> de Clarence Gagnon	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
58665	Sept œuvres d'art : <i>Portrait de la Marquise de Narbonne</i> de Drouais; <i>Lucrece</i> du studio de Cranach l'Ancien; <i>Présentation de la vierge</i> de de Soria; <i>Saint Martin de Tours</i> de Cirera; <i>La vierge et l'enfant en compagnie de</i> <i>St. Anne</i> de Barthel Bruyn l'Ancien; <i>La vierge et l'enfant</i> de l'école florentine; <i>La crucifixion et douze scènes du Nouveau</i> <i>Testament et la vie des Saints</i> de l'école vénitienne	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
59449	Un panneau de bois sculpté des Sisiutl, un mât totémique des Haïda et un mât totémique des Salish	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
59450	Deux albums de photos de J.A. Teit et du King Photo Studio	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai
59903	Une aquarelle et gouache, <i>The Snake Charmer</i> <i>(Le charmeur de serpent)</i> d'Edward J. Poynter	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée des beaux-arts de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 550), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
58667	Peintures, <i>Pump and Pumpkins (Pompe à eau</i> <i>et potirons)</i> , de J.E.H. MacDonald, et <i>Birches</i> <i>Algonquin Park (Bouleaux du Parc Algonquin),</i> de Tom Thomson	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
58630	Une collection de meubles et objets d'art populaire d'origine mennonite, doukhobor et ukrainienne de l'Ouest canadien	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par la Joseph Schneider Haus Museum avec l'aide d'une subvention (n° 559)
57839	Une armoire ouverte en pin de Terre-Neuve	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
59875	Peinture, <i>Gray Vase and Palette (Vase gris et</i> <i>palette de l'artiste)</i> , de Georges Braque	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
51545	Un masque écho setslantl des Bella Coola, vers 1860, doté de six bouches interchangeables	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par la Première nation des Nuxalk avec l'aide d'une subvention (n° 585)

1995-1996 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
54948	Coffre sculpté des Haïda	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
51544	Une tunique en étoffe gitksan et une canne de la côte du Nord-Ouest	Appel rejeté	3 mois	Demande de licence d'exportation pour la canne retirée; Achat de la tunique réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 571)

1996-1997

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
59994	Stèle du moyen empire égyptien	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai
62665	Collection de neuf articles de la côte du Nord-Ouest	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai; un article, une couverture de lit à boutons des Kwakwaka'wakw, a par la suite été rapatrié grâce à une subvention (n° 573) accordée au U'mista Cultural Centre
62678	Bol en bois, Angleterre, fin du 15 ^e siècle	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 577), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
57075	Peinture, <i>House in the Ward (Maison de quartier)</i> , de Lawren Harris	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
62700	Peinture, <i>House in the Woods (Maison dans les bois)</i> , d'Ernest Lawson	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai
62229	Phaéton Stanhope	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62230	Voiture à quatre roues « vis-à-vis »	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62231	Chariot « tea cart »	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62232	Carriole-taxi	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62233	Chariot commercial	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62234	Chariot de bières commercial	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62235	Chariot de charbon Elias Rogers	Appel rejeté	2 mois	Achat réalisé par le Musée des sciences et de la technologie du Canada avec l'aide d'une subvention (n° 579)
62236	Corbillard	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
51059	Collection de jouets d'enfants	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
62004	Fourreau et petit sac des Amérindiens des Plaines septentrionales	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai
63761	Croix de Victoria et médailles de John MacGregor	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée canadien de la guerre avec l'aide d'une subvention (n° 583), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
51560	Vêtements de poupées inuits	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai

1996-1997 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
63763	Cafetière en argent de Samuel Tingley	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 589)
63948	Aquarelle, <i>Workers on the Bank of a River (Travailleurs au bord de la rivière)</i> , de Jozef Israëls	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Musée des beaux-arts de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 586), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu

1997-1998

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
63011	Peinture, <i>Crucifixion</i>	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
62021	Chapeau haïda fait de racines d'épinette	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
62825	Figurine des Senufo	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
62814	Lampe nénuphar Tiffany à 18 ampoules	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 594), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
62985	Un masque tsimshian, une boîte de bois rainuré et une maquette de mât totémique Haïda	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 599)
51586	Masque Heiltsuk, boîte de bois avec deux poupées, et une lance de théâtre	Appel rejeté	5 mois	Achat réalisé par le Royal British Columbia Museum avec l'aide d'une subvention (n° 595)
63892	Échantillon de catapléite du Mont-Saint-Hilaire	Appel rejeté	2 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 598)
51589	Un berceau en planches des Ojibways des Plaines	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Royal Saskatchewan Museum avec l'aide d'une subvention (n° 608)
51595	Couverture à boutons kwakiutl pour enfant	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 605)
63712	Dessin, <i>Jeune paysanne dansant</i> , de François Boucher	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée des beaux-arts de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 609)
63891	Deux collections minéralogiques des carrières Francon et Marcil, au Québec	Appel rejeté	6 mois	Don effectué au Redpath Museum

1998-1999

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
63059	Un modèle réduit d'avion et une série de médailles miniatures ayant appartenus à Billy Bishop	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée de l'aviation du Canada avec l'aide d'une subvention (n° 615)
57281	Un spécimen d'antimoine natif de la mine de George Lac, au Nouveau-Brunswick	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
58650	Une paire de tabourets rectangulaires (banquette) en acajou	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 616)
63074	Peinture, <i>Cattle on a Country Road (Bovins sur un chemin de campagne)</i> , d'Anton Mauve	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
65302	Peinture, <i>Customs House at Leyden (Maison de la douane à Leyden)</i> , de Jacobus Storck	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
64749	Baguette de danse cérémonielle des Kwakiutl et pirogue de l'esprit des Nootka	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
63423	Coffre en bois cintré de la côte du Nord-Ouest	Appel rejeté	5 mois	Licence délivrée au terme du délai
63373	Une ceinture fléchée mohawk	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée de la civilisation avec l'aide d'une subvention (n° 619)
65201	Mercedes Benz 1928	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
64592	Collection d'antiquités, de mommies et de sarcophages égyptiens	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
64804	La collection Matthew Hill d'artéfacts et d'objets cérémoniels de la côte du Nord-Ouest	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Museum of Northern British Columbia et le Royal British Columbia Museum avec l'aide d'une subvention (n° 622)
64808	Se reporter à la collection Matthew Hill susmentionnée			
56586	Deux tuniques des Tlingit	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée

1999-2000

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
57285	Spécimen aurifère	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
64817	Mains de l'accusateur tsimshian	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
64820	Un tablier de danse kwakiutl	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le U'mista Cultural Centre avec l'aide d'une subvention (n° 629)
64402	Peinture, <i>Early Snow (Première neige)</i> , de Tom Thomson	Appel rejeté	6 mois	Achat par le Winnipeg Art Gallery avec l'aide d'une subvention (n° 630)
62876	Une armoire à pharmacie attribuée au RMS Titanic	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Maritime Museum of the Atlantic avec l'aide d'une subvention (n° 632), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu

1999-2000 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
64319	Peinture, <i>Rain in Giverny (Pluie à Giverny)</i> , de William Blair Bruce	Appel rejeté	5 mois	Licence délivrée au terme du délai
65725	Peinture, <i>Portrait of Maungwudaus (Portrait de Maungwudaus)</i> , de Paul Kane	Appel rejeté	6 mois	La licence ne peut être délivrée pendant deux ans à la suite du refus de vendre l'œuvre au montant que la CCEEBC a déterminé à titre de juste montant pour l'offre d'achat au comptant
64605	Deux chaises, une table de coin et un vitrail, de Frank Lloyd Wright; un vase en verre de Johann Lötzer	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 633), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
63276	Mobilier de chambre à coucher de Sir John A. Macdonald	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
65322	Cape à plumes hawaïenne	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
65316	Collier provenant d'une île de l'hémisphère Sud	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
64354	Grattoir à bois d'original décoré	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par le Manitoba Museum of Man and Nature (n° 631), vente de bien culturel attesté aux fins de l'impôt sur le revenu
64357	Pipe d'argillite des Haïda	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65654	Feuillets de Jacobus Philippus Bergomensis	Appel rejeté	5 mois	Achat sans subvention de la Thomas Fisher Rare Book Library
65129	Commode et livret de famille (écriture gothique allemande)	Appel rejeté	6 mois	Achat de la commode par le Joseph Schneider Haus Museum avec l'aide d'une subvention (n° 639); livret de famille vendu à un particulier
57070	Peinture, <i>Lake Superior (Lac Supérieur)</i> , de Lawren Harris	S.O.	S.O.	Demande retirée
62023	Boîte pour aliments des Haïda	Appel rejeté	6 mois	Achat d'un particulier au Canada

2000-2001

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
65130	Aquarelle attribuée à Thomas MacDonald	Appel rejeté	5 mois	Achat d'un particulier au Canada
62447	Collection d'artéfacts provenant de l'épave du <i>Empress of Ireland</i>	Appel rejeté	6 mois	Juste montant pour l'offre d'achat au comptant déterminé par la CCEEBC; offre rejetée par l'exportateur; licence refusée jusqu'au 3 mai 2002; licence temporaire accordée le 22 janvier, mais la collection devant être retournée d'ici 2006.
63243	Masque des Nuxalk (Bella Coola)	Appel rejeté	2 mois	Achat d'un particulier au Canada
64634	Dessin, <i>Portrait of Elizabeth, Duchess of Devonshire (Portrait d'Élisabeth, duchesse de Devonshire)</i> , de Sir Thomas Lawrence	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai

2000-2001 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
65217	Veste, deux poupées, et une maquette de canot avec avirons iroquois	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65223	Hochet iroquois en orme	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65219	Veste huronne	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65222	Berceau perlé et pipe cris-des-plaines	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65218	Six articles ayant appartenu à des Amérindiens des Plaines	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65216	Quatre articles de la côte du Nord-Ouest	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
64170	Fauteuil de Charles Rennie Mackintosh	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario sans l'aide de subvention
64029	Deux girandoles George III	Appel rejeté	2 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 649)
64032	Panneau de verre de René Lalique	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 650)
64356	Sculpture d'un aigle des Kwakiutl	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
69707	Panier d'intérieur des Salish	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65111	Fragments de météorite du lac Tagish	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
65114	Fragments de météorite du lac Tagish	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
64616	Deux estampes japonaises du 19 ^e siècle	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
62026	Marteau chasse-pieu des Bella Coola	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai

2001-2002

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
65809	Dague (Columbia River)	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
65898	Peinture, <i>Gather Ye Rosebuds While Ye May</i> , de J.W. Waterhouse	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
64365	Collection de vêtements et accessoires tahitians	Appel rejeté	6 mois	Achat des articles réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 660); par le Royal British Columbia Museum avec l'aide d'une subvention (n° 662); par le Musée canadien des civilisations avec l'aide d'une subvention (n° 665); par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 669)
64824	Une paire de jambières des Tsimshian	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 661)
63237	Une commode en génévrier rouge cintré de la côte du Nord-Ouest	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Museum of Northern British Columbia avec l'aide d'une subvention (n° 659)
63414	Deux défenses de mammoth fossilisées	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai

2001-2002 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
68035	Cinq œuvres d'art de Monet, Renoir, Morisot et Pissarro	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée pour quatre œuvres au terme du délai (Remarque : une œuvre n'était plus en consignation avec Sotheby's)
68037	Dessin, <i>Caryatide</i> , d'Amedeo Modigliani	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
68042	Peinture, <i>Fleurs dans un vase</i> , de Suzanne Valadon	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
63232	Collection d'objets associés au négociant en chef Archibald MacDonald de la Compagnie de La Baie d'Hudson	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par la Fort Qu'Appelle Historical Society sans l'aide de subvention
69539	Un piano George III	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 657)
69540	Deux saucières en argent George II	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
67333	Collection de spécimens fossiles provenant des dépôts fossiles de McAbee, Colombie-Britannique	Appel accordé	S.O.	Licence délivrée
67908	Cuillère en bois d'if attribuée à Mungo Martin	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
64677	Collection de 13 articles de la côte Nord-Ouest	Appel rejeté	6 mois	Remarque : délai pour les 12 articles; délivrance de la licence pour un article; délivrance de la licence pour les 11 articles au terme du délai; achat d'un article (un hochet en forme de corbeau) réalisé par la U'mista Cultural Centre avec l'aide d'une subvention (n° 667)
62024	Un bonnet de guerre Oiseau-Tonnerre des Nuu-Chah-nulth	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Royal British Columbia Museum avec l'aide d'une subvention (n° 656)
63239	Une médaille Lion et loup George III	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Royal Saskatchewan Museum avec l'aide d'une subvention (n° 653)

2002-2003

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
67845	Collection d'objets appartenant au <i>Empress of Ireland</i>	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
68954	Une veste en peaux d'originaux pour homme des Cris/Cheppawa ou Athapascans du Nord et une robe d'enfant et un gilet pour garçonnets cris-des-plaines	Appel accordé pour la veste en peau d'original	5 mois	Achat réalisé par le Royal Saskatchewan Museum avec l'aide d'une subvention (n° 672)
69813	Collection d'œuvres d'art populaire	Appel accordé pour tous les articles à l'exception de l'œuvre <i>Portrait of Mrs. Betsy Miles (Portrait de M^{me} Betsy Miles)</i> , de Thomas MacDonald	4 mois	Achat réalisé par le Village historique de Kings Landing avec l'aide d'une subvention (n° 671)
70132	Peinture, <i>Head of a Young Girl (Visage d'une fillette)</i> , d'Oskar Schlemmer	Appel rejeté	6 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
70133	Peinture, <i>Femme dans un fauteuil</i> , de Pablo Picasso	Appel rejeté	6 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée

2002-2003 (suite)

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
69809	Peinture, <i>Portrait of Col. John Hale (Portrait du Col. John Hale)</i> , de Sir Joshua Reynolds	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par les Archives nationales du Canada avec l'aide d'une subvention (n° 674)
69820	Deux spécimens de minéraux	Appel rejeté	6 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
65808	Collection de verrous/loquets de fenêtres et de portes forgés à la main, vers 1780-1840	Appel rejeté	6 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
70000	Dessin, <i>Cubist Man (L'homme cubiste)</i> , de Liubov Popova	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée des beaux-arts de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 677)
69905	Médaille Croix de Victoria Topham	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé grâce à une levée de fonds; offert en don au Musée canadien de la guerre en 2005
62028	Bol peint sculpté en bois des Nu-chah-nulth prenant la forme d'un être humain assis	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
68276	Peinture, <i>Portrait of Maungwudaus (Portrait de Maungwudaus)</i> , de Paul Kane	Appel rejeté	3 mois	Licence délivrée au terme du délai
69918	Mât totémique, <i>Hole in the Ice (Trou dans la glace)</i>	Appel rejeté	6 mois	Demande retirée
64986	Collection de spécimens de minéraux du Mont-Saint-Hilaire, Québec	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 683)
70130	Une paire de jambières des Pieds-Noirs	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
70971	Trois défenses de mammouth	S.O.	S.O.	Demande retirée
71591	Lithographie, <i>Junges Paar (Jeune couple)</i> , d'Emile Nolde	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai

2003-2004

Appel n°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
65819	Masque tsimshian (Naux Naux)	Appel rejeté	5 mois	Licence délivrée au terme du délai
67751	Pilier de maison kwakwiltl	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
70657	Peinture, <i>Female Nude (Femme nue)</i> , de Gustav Klimt	Appel rejeté	6 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
64994	Cinq échantillons de sérendite du Mont-St-Hilaire, Québec	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
70858	Oiseau en pierre	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
67289	61 fossiles (trilobites)	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé en 2004-2005 par la University of Alberta, Museums and Collections Services, avec l'aide d'une subvention (n° 693)
70708	Cinq médailles de guerre décernées à John Pearson	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
63467	Peinture, <i>Le village de Haute-Isle</i> , de Claude Monet	Appel rejeté	6 mois	Achat d'un particulier au Canada en 2004

ANNEXE 2-1

Demandes de licences d'exportation, 1992-2004

Année financière	Licence temporaire	Licence permanente	Total
1992-1993	54	248	302
1993-1994	39	409	448
1994-1995	46	497	543
1995-1996	44	503	547
1996-1997	29	483	512
1997-1998	86	357	443
1998-1999	73	305	378
1999-2000	132	323	455
2000-2001	145	451	596
2001-2002	107	281	388
2002-2003	72	286	358
2003-2004	122	259	381
Total	949	4402	5351

ANNEXE 2-2

Liste annuelle des désignations dans la catégorie “A”, 1992-2004

1992-1993

Saskatchewan Arts Board, Regina, Saskatchewan
(en vigueur depuis le 1^{er} juin 1992)

The Canadian Craft Museum, Vancouver, Colombie-Britannique (en vigueur depuis le 15 juin [fermé en 2002])

Kenderdine Art Gallery, University of Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan (en vigueur depuis le 30 juin 1992)

Allen Sapp Gallery, North Battleford, Saskatchewan
(en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1992)

Le Centre d'exposition de Baie Saint-Paul, Baie Saint-Paul, Québec (en vigueur depuis le 15 juillet 1992)

Carleton University Art Gallery, Ottawa, Ontario
(en vigueur depuis le 15 septembre 1992)

Ottawa Art Gallery, Ottawa, Ontario (en vigueur depuis le 15 décembre 1992)

Art Gallery of York University, Toronto, Ontario
(en vigueur depuis le 15 décembre, 1992)

1993-1994

Toronto Public Library, Toronto, Ontario (en vigueur depuis le 1^{er} mai 1993)

Gallery 1C03, University of Winnipeg, Winnipeg, Manitoba
(en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1993)

1994-1995

Grimsby Public Art Gallery, Grimsby, Ontario (en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1994)

Woodstock Art Gallery, Woodstock, Ontario (en vigueur depuis le 8 novembre 1994)

The Prairie Art Gallery, Grande Prairie, Alberta (en vigueur depuis le 15 février 1995)

1995-1996

Centre d'archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe (devenu depuis le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe), Saint-Hyacinthe, Québec (en vigueur depuis le 5 avril 1995)

Art Gallery of Mississauga, Mississauga, Ontario
(en vigueur depuis le 1^{er} novembre 1995)

1996-1997

Musée des religions, Nicolet, Québec (en vigueur depuis le 1^{er} avril 1996)

Yarmouth County Museum, Yarmouth, Nouvelle-Écosse
(en vigueur depuis le 11 août 1996)

Peterborough Centennial Museum and Archives, Peterborough, Ontario (en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1996)

Moose Jaw Museum & Art Gallery, Moose Jaw, Saskatchewan (en vigueur depuis le 15 février 1997)

1997-1998

Musée des arts et traditions populaires du Québec (devenu depuis le Musée québécois de culture populaire), Trois-Rivières, Québec (en vigueur depuis le 2 septembre 1997)

Yukon Arts Centre Gallery, Whitehorse, Yukon (en vigueur depuis le 1^{er} juin 1998)

1998-1999

La Banque d'instruments du Conseil des Arts du Canada, Ottawa, Ontario (en vigueur depuis le 15 août 1999)

The Pavilion Gallery, Winnipeg, Manitoba (en vigueur depuis le 10 décembre 1999)

University of Calgary Archives, Alberta (en vigueur depuis le 16 décembre 1999)

1999-2002

Aucune désignation dans la catégorie “A” n’a été accordée.

2002-2003

Musée d'art de Mont-Saint-Hilaire, Mont-Saint-Hilaire, Québec (en vigueur depuis le 1^{er} mars 2003)

2003-2004

Aucune désignation dans la catégorie “A” n’a été accordée.

ANNEXE 2-3

Liste complète des établissements et des administrations désignés dans la catégorie « A » (jusqu'au 31 mars 2004)

ALBERTA

Alberta Culture and Multiculturalism, Edmonton
Alberta Foundation for the Arts, Edmonton
City of Lethbridge Archives, Lethbridge
Edmonton Art Gallery, Edmonton
Glenbow Museum, Calgary
Legal Archives Society of Alberta, Calgary
Nickle Arts Museum, Calgary
The Prairie Art Gallery, Grande Prairie
Provincial Archives of Alberta, Edmonton
Provincial Museum of Alberta, Edmonton
Red Deer & District Museum Society, Red Deer
Red Deer College Permanent Collection and Gallery,
Red Deer
Remington-Alberta Carriage Centre, Cardston
Reynolds-Alberta Museum, Wetaskiwin
Royal Tyrrell Museum of Palaeontology, Drumheller
University of Alberta Archives, Edmonton
University of Alberta Library, Edmonton
University of Alberta Museums and Collections Services,
Edmonton
University of Calgary Archives, Calgary
University of Calgary Library, Calgary
University of Lethbridge Art Gallery, Lethbridge
Whyte Museum of the Canadian Rockies, Banff

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Art Gallery of Greater Victoria, Victoria
British Columbia Archives, Royal British Columbia Museum,
Victoria
Campbell River & District Museum & Archives Society,
Campbell River
Canadian Craft Museum, Vancouver
City of Victoria Archives, Victoria
Cranbrook Archives Museums and Landmark Foundation,
Cranbrook
Haida Gwaii Museum at Qay'Il'nacaay, Skidegate
Kamloops Museum & Archives, Kamloops
Maltwood Art Museum & Gallery, University of Victoria,
Victoria
McPherson Library, University of Victoria, Victoria
Morris and Helen Belkin Art Gallery, University of British
Columbia, Vancouver
Museum of Anthropology, University of British Columbia,
Vancouver
Museum of Northern British Columbia, Prince Rupert
M.Y. Williams Geological Museum, University of British
Columbia, Vancouver
Royal British Columbia Museum, Victoria
Simon Fraser Gallery, Simon Fraser University, Burnaby
Simon Fraser University Museum of Archaeology and
Ethnology, Burnaby
Simon Fraser University Archives, Burnaby
Surrey Art Gallery, Surrey
U'mista Cultural Centre, Alert Bay
University of British Columbia Library, Vancouver
Vancouver Art Gallery, Vancouver
Vancouver City Archives, Vancouver
Vancouver Maritime Museum, Vancouver
Vancouver Museum, Vancouver
W.A.C. Bennett Library, Simon Fraser University, Burnaby

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Confederation Centre Art Gallery and Museum,
Charlottetown
PEI Museum and Heritage Foundation, Charlottetown
Public Archives and Records Office of Prince Edward Island,
Charlottetown
Robertson Library, University of Prince Edward Island,
Charlottetown

MANITOBA

Elizabeth Dafoe Library, University of Manitoba, Winnipeg
Gallery 1C03, University of Winnipeg, Winnipeg
Gallery One One One, University of Manitoba, Winnipeg
Manitoba Agricultural Museum, Austin
Manitoba Museum, Winnipeg
The Pavilion Gallery, Winnipeg
Provincial Archives of Manitoba, Winnipeg
Société Historique de Saint-Boniface, Saint-Boniface
Ukrainian Cultural and Educational Centre, Winnipeg
Western Canada Aviation Museum, Winnipeg
Winnipeg Art Gallery, Winnipeg

NOUVEAU-BRUNSWICK

Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Fredericton
Beaverbrook Art Gallery, Fredericton
Harriet Irving Library, University of New Brunswick,
Fredericton
Kings Landing Historical Settlement, Kings Landing
Musée du Nouveau-Brunswick, Saint John
Owens Art Gallery, Mount Allison University, Sackville
Ralph Pickard Bell Library, Mount Allison University,
Sackville
Saint John Free Public Library, Saint John

Secrétariat à la culture et au sport, Secteur patrimoine,
ministère du Tourisme du Nouveau- Brunswick,
Fredericton

Université de Moncton, Moncton
University of New Brunswick Art Centre, Fredericton

NOUVELLE-ÉCOSSE

Acadia University Art Gallery, Wolfville
Art Gallery of Nova Scotia, Halifax
Beaton Institute, University College of Cape Breton, Sydney
Cape Breton Miners' Museum, Glace Bay
Dalhousie University Art Gallery, Halifax
Dalhousie University Libraries, Halifax
Maritime Museum of the Atlantic, Halifax
Nova Scotia Museum, Halifax
Public Archives of Nova Scotia, Halifax
University College of Cape Breton Art Gallery, Sydney
Yarmouth County Museum, Yarmouth

ONTARIO

Agnes Etherington Art Centre, Kingston
Archives municipales de la ville d'Ottawa, Ottawa
Archives postales canadiennes, Ottawa
Archives publiques de l'Ontario, Toronto
Art Gallery of Algoma, Sault Ste. Marie
Art Gallery of Hamilton, Hamilton
Art Gallery of Mississauga, Mississauga
Art Gallery of Northumberland, Cobourg
Art Gallery of Peterborough, Peterborough
Art Gallery of Windsor, Windsor
Art Gallery of York University, Toronto
La Banque d'instruments du Conseil des Arts du Canada,
Ottawa

Banque du Canada, Musée de la monnaie, Ottawa
 Base Borden Military Museum, Borden
 Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa
 Black Creek Pioneer Village, Downsview
 Brant County Museum & Archives, Brantford
 Burlington Art Centre, Burlington
 Canadian Automotive Museum, Oshawa
 Canadian Warplane Heritage Museum, Mt. Hope
 Carleton University Art Gallery, Ottawa
 Carleton University Library, Ottawa
 Centre for Land & Biological Resources Research,
 Eastern Cereal & Oilseed Research Centre, Ottawa
 Chancellor Paterson Library, Lakehead University,
 Thunder Bay
 City of Toronto Archives, Toronto
 City of Toronto Market Gallery, Toronto
 City of Toronto Museum and Heritage Services, Toronto
 Commission géologique du Canada, Ottawa
 The D.B. Weldon Library, University of Western Ontario,
 London
 Eva Brook Donly Museum, Simcoe
 The Frederick Horsman Varley Art Gallery of Markham,
 Unionville
 Galerie d'art de Sudbury, Sudbury
 Gallery Lambton, Sarnia
 Gallery Stratford, Stratford
 General Synod Archives, Toronto
 George R. Gardiner Museum of Ceramic Art, Toronto
 Grimsby Public Art Gallery, Grimsby
 Hamilton Public Library, Hamilton
 Hastings County Museum, Belleville
 Huronia Museum, Midland
 Joseph Schneider Haus Museum, Kitchener
 Joseph S. Stauffer Library, Queen's University, Kingston
 Justina M. Barnicke Gallery, Hart House, University of
 Toronto, Toronto
 Kitchener-Waterloo Art Gallery, Kitchener
 London Museum of Archaeology
 Lynnwood Arts Centre, Simcoe
 Macdonald Stewart Art Centre, Guelph
 Marine Museum of the Great Lakes, Kingston
 McIntosh Art Gallery, University of Western Ontario,
 London
 McMaster Museum of Art, Hamilton
 McMaster University Library, Hamilton
 McMichael Canadian Art Collection, Kleinburg
 Metropolitan Toronto Archives and Record Centre, Toronto
 Musée canadien de la guerre, Ottawa
 Musée canadien de la nature, Ottawa
 Musée canadien de la photographie contemporaine, Ottawa
 Musée de l'aviation du Canada, Ottawa
 Musée des beaux-arts de l'Ontario, Toronto
 Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa
 Musée des sciences et de la technologie du Canada, Ottawa
 Musée royal de l'Ontario, Toronto
 Museum London, London
 Oakville Museum, Oakville
 Ontario Agricultural Museum, Milton
 Ontario Heritage Foundation, Toronto
 Ontario Jewish Archives Foundation, Toronto
 Ontario Science Centre, Don Mills
 Osborne Collection of Early Children's Books, Toronto Public
 Library, Toronto
 The Ottawa Art Gallery, Ottawa
 Peel Heritage Complex, Brampton
 Peterborough Centennial Museum & Archives, Peterborough
 Queen's University Archives, Kingston
 RCAF Memorial Museum/Library, Astra

The Robert McLaughlin Gallery, Oshawa
 Rodman Hall Arts Centre, St. Catharines
 Ryerson Polytechnic University Library & Archives, Toronto
 Simcoe County Archives, Minesing
 St. Thomas-Elgin Public Art Centre, St. Thomas
 Stratford Festival Archives, Stratford
 Textile Museum of Canada, Toronto
 Thomas Fisher Rare Book Library, University of Toronto,
 Toronto
 Thomas J. Bata Library, Trent University, Peterborough
 Thunder Bay Art Gallery, Thunder Bay
 Tom Thomson Memorial Art Gallery, Owen Sound
 Toronto Public Library, Toronto
 Trinity College Archives, Toronto
 Université d'Ottawa, réseau des bibliothèques, Ottawa
 University of Guelph Library, Guelph
 University of St. Michael's College Library, Toronto
 University of Toronto Archives, Toronto
 University of Waterloo Library, Waterloo
 The University of Western Ontario Library System, London
 Upper Canada Village, Morrisburg
 Wellington County Museum and Archives, Fergus
 Westfield Heritage Village, Rockton
 Woodland Cultural Centre, Brantford
 Woodstock Art Gallery, Woodstock
 York University Archives and Special Collections, North York
 York University Libraries, North York

QUÉBEC

Archives de la ville de Québec, Québec
 Archives nationales du Québec (Chicoutimi), Chicoutimi
 Archives nationales du Québec (Gatineau), Gatineau
 Archives nationales du Québec (Montréal), Montréal
 Archives nationales du Québec (Québec), Québec

Archives nationales du Québec (Rimouski), Rimouski
 Archives nationales du Québec (Rouyn), Rouyn-Noranda
 Archives nationales du Québec (Sainte-Foy), Sainte-Foy
 Archives nationales du Québec (Sept-Îles), Sept-Îles
 Archives nationales du Québec (Sherbrooke), Sherbrooke
 Archives nationales du Québec (Trois-Rivières), Trois-
 Rivières
 Bibliothèque de l'Université du Québec en Outaouais,
 Gatineau
 Bibliothèque de l'Université Laval, Québec
 Bibliothèque de la Ville de Montréal, Montréal
 Bibliothèques de McGill, Pavillon McLennan, Montréal
 Bibliothèque municipale de la Ville de Longueuil, Longueuil
 Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
 Centre canadien d'Architecture, Montréal
 Centre d'art indien, Affaires indiennes et du nord Canada,
 Gatineau
 Le Centre d'exposition de Baie Saint-Paul, Baie-Saint-Paul
 Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe
 La Cinémathèque québécoise, Montréal
 Les Collections de l'Université Laval, Québec
 Concordia University Cinema Collection, Montréal
 Concordia University Library, Montréal
 Direction générale des lieux historiques nationaux, Agence
 Parcs Canada, Gatineau
 Galerie d'art Leonard & Bina Ellen, Université Concordia,
 Montréal
 Galerie de l'Université du Québec à Montréal, Montréal
 L'Institut Canadien de Québec, Québec
 Jewish Public Library, Montréal
 Musée canadien des civilisations, Gatineau
 Musée David M. Stewart, Montréal
 Musée d'art contemporain de Montréal, Montréal
 Musée d'art de Joliette, Joliette
 Musée d'art de Mont-Saint-Hilaire, Mont-Saint-Hilaire

Musée de Charlevoix, La Malbaie
 Musée de géologie et de minéralogie, Université Laval,
 Sainte-Foy
 Musée de Lachine, Lachine
 Musée de l'Amérique française, Haute-Ville
 Musée de la civilisation, Québec
 Musée de la Gaspésie, Gaspé
 Musée des beaux-arts de Montréal, Montréal
 Musée des maîtres et artisans du Québec, Saint-Laurent
 Musée des religions, Nicolet
 Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup
 Musée du Royal 22e Régiment, Québec
 Musée Laurier, Victoriaville
 Musée maritime du Québec Inc., L'Islet-Sur-Mer
 Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal
 Musée national des beaux-arts du Québec, Québec
 Musée québécois de culture populaire, Trois-Rivières
 Musée régional de la Côte-Nord, Sept-Îles
 Musée régional de Rimouski, Rimouski
 Pavillon Japonais, Jardin botanique de Montréal, Montréal
 Redpath Museum of McGill University, Montréal
 Le Service des archives de l'Université McGill, Pavillon
 McLennan, Montréal
 Université Laval – Division des archives, Québec
 Université de Montréal, Direction des bibliothèques,
 Montréal
 Université de Montréal, Division des archives, Montréal
 Université de Sherbrooke, Galerie d'art du Centre culturel,
 Sherbrooke
 Université du Québec à Montréal, Service des archives,
 Montréal
 Université du Québec à Montréal, Service des bibliothèques,
 Montréal
 Université du Québec à Trois-Rivières, Bibliothèque,
 Trois-Rivières

SASKATCHEWAN

Allen Sapp Gallery, North Battleford
 Dunlop Art Gallery, Regina
 Kenderdine Art Gallery, University of Saskatchewan,
 Saskatoon
 MacKenzie Art Gallery, Regina
 Mendel Art Gallery, Saskatoon
 Moose Jaw Museum & Art Gallery, Moose Jaw
 Royal Saskatchewan Museum, Regina
 Saskatchewan Archives Board, Regina
 Saskatchewan Arts Board, Regina
 University of Regina Library Archives, Regina
 University of Saskatchewan Library, Saskatoon
 Western Development Museum, Saskatoon

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Art Gallery of Newfoundland and Labrador, St. John's
 Provincial Archives of Newfoundland and Labrador, St.
 John's
 The Provincial Museum of Newfoundland and Labrador, St.
 John's
 Queen Elizabeth II Library, Memorial University of
 Newfoundland, St. John's

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Prince of Wales Northern Heritage Centre, Yellowknife

YUKON

Yukon Archives, Whitehorse
 Yukon Arts Centre Gallery, Whitehorse

ANNEXE 2-4

Subventions pour les biens culturels mobiliers, 1992-2004

1^{er} avril 1992 au 31 mars 1993

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
464	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter la collection d'art populaire de Michael Bird (appel n ^o 56511)	4 445,00 \$	
474	Nova Scotia Museum pour acheter une peinture d'Édouard Adam	6 000,00 \$	
476	Musée David M. Stewart pour acheter une arme de chasse à silex du 18 ^e siècle	6 000,00 \$	
478	Winnipeg Art Gallery pour acheter une aquarelle monochrome, <i>Moose Hunting in Canada – A Night in a Shanty</i> , (<i>La chasse à l'original au Canada – une nuit au camp</i>) de Sidney Prior Hall	4 064,45 \$	
479	Lieux historiques et service des archives, Alberta Culture and Multiculturalism, pour acheter six manèges anciens (appel n ^o 56071)	393 764,00 \$	
481	Bibliothèque nationale du Canada pour acheter la première édition en allemand de Grands Voyages de la famille De Bry (rapatriement)	202 300,00 \$	(170,000 \$US)
482	Archives nationales du Canada pour acheter les documents de Vaudreuil, 1756-1775, constitués de 30 lettres concernant pour la plupart Vaudreuil Cavagnial, le dernier gouverneur général de la Nouvelle-France (1755-1760)	19 950,00 \$	
483	Beaverbrook Art Gallery pour acheter deux peintures de Dominic Seres, <i>The Intendant's Palace, Quebec</i> , (<i>Le palais de l'intendant, Québec</i>) 1760, et <i>The Bishop's House with the Ruined Town of Quebec, the St. Lawrence Beyond</i> , (<i>La maison de l'évêque et la ville de Québec en ruine, le Saint-Laurent en arrière-plan</i>) 1760	58 353,25 \$	(42 000 £)
484	Archives nationales du Canada pour acheter neuf épreuves photographiques de Toronto au 19 ^e siècle	23 538,15 \$	(10 822,14 £)
485	Archives nationales du Canada pour acheter the Bronson Company Papers	3 570,00 \$	(3 000 \$US)
486	Provincial Museum of Alberta pour acheter 65 artefacts subarctiques ou athapaskans recueillis par Paul Coze de France (rapatriement)	178 500,00 \$	(150 000 \$US)
487	Archives nationales du Canada pour acheter des épreuves photographiques de Toronto au 19 ^e siècle, prises par Armstrong, Beere et Hime, 1856-1857	29 505,00 \$	
488	Museum of Northern British Columbia pour acheter 13 objets en argilite provenant de la côte du Nord-Ouest	97 373,00 \$	
489	Museum of Anthropology, University of British Columbia, pour acheter un mât totémique kwatkiutl en bois peint et un coffre à tiroir rare en bois des Bella Bella (rapatriement)	56 327,46 \$	(47 334 \$ US)
490	Winnipeg Art Gallery pour acheter deux oeuvres d'art ancien de Peter Rindisbacher (1806-1834)	13 165,21 \$	
491	Musée royal de l'Ontario – soumission d'une demande de révision de subvention (se reporter au n ^o 502)		
492	Archives publiques de l'Ontario pour acheter une collection d'artefacts et de documents relatifs à John Graves Simcoe	32 000,00 \$	
493	Campbell River Museum and Archives Society pour acheter un masque kwakwaka'wakw sculpté par Willie Seaweed	15 834,00 \$	
494	Bibliothèques de l'Université McGill pour acheter la collection de poèmes d'A.J.M. Smith (rapatriement)	3 000,00 \$	
495	Musée canadien de la nature pour acheter un groupe de vésuvianites vertes de la mine Jeffrey à Asbestos, Québec (appel no 56598)	7 500,00 \$	
497	Archives nationales du Canada pour acheter 17 illustrations du Canada au 19 ^e siècle par Richard Lyde Hornbrook, John Elliot Woolford et Ethel S. Hampton	3 350,10 \$	(1 718 £)
498	Agnes Etherington Art Centre pour acheter le tableau Maria Kerk at Utrecht (Landscape with a Romanesque Church on a River) (Maria Kerk à Utrecht – Paysage avec une église romane près de la rivière) de Salomon van Ruysdael (rapatriement)	115 500,00 \$	(87 500 \$US)

1^{er} avril 1992 au 31 mars 1993 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
499	Bibliothèques de l'Université McGill pour acheter un volume de 99 manuscrits, et des cartes et plans rassemblés par John Oldfield (rapatriement)	15 240,00 \$	(12 000 \$US)
500	Glenbow-Alberta Institute pour acheter une chemise et des jambières en queues de belette de la Nation tssu'ina (sarsi)	11,557,00 \$	(9 100 \$US)
501	Glenbow-Alberta Institute pour acheter un livre de Walter W.R.N. May, <i>A series of Fourteen Sketches made during the voyage up the Wellington Channel in search of Sir John Franklin</i> (canadianisation)	2 667,00 \$	(2 100 \$US)
502	Musée royal de l'Ontario pour acheter une collection de scorpions fossiles et de scorpions de mer anciens (euryptéridés) (rapatriement)	27 500,00 \$	
503	Archives nationales du Canada pour acheter une huile de Robert Levrac Tournières, portrait présumé de Charles de la Boische, Marquis de Beauharnois (1671-1749), Gouverneur de Nouvelle-France (1726-1747) (canadianisation)	38 946,67 \$	(30 666,67 \$US)
504	Museum of Anthropology, University of British Columbia, pour acheter un masque à tête de corbeau des Tsimshian (appel n ^o 53569)	62 439,50 \$	
505	Bibliothèque nationale du Canada pour acheter le livre de navigation de Dee (canadianisation)	26 000,00 \$	
506	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter le bronze, <i>Athlète</i> , 1903, de R. Tait McKenzie (rapatriement)		Demande retirée
Total		1 458 389,79 \$	

1^{er} avril 1993 au 31 mars 1994

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
496	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter une peinture à l'huile et à la tempéra d'Otto Dix, <i>Portrait de l'avocat Hugo Simons</i> (appel n ^o 57081)	100 000,00 \$	(1 ^{er} versement) (300 000,00 \$ sur trois ans)
507	Musée canadien des civilisations pour acheter un devant de cheminée peint du Québec, vers 1820-1840 (appel n ^o 52786)		Refusée parce que l'établissement n'est pas approprié (voir le n ^o 516 ci-dessous)
508	U'mista Cultural Centre pour acheter un masque kwakiutl du 19 ^e siècle		Demande retirée
509	Provincial Museum of Alberta pour acheter une collection de 18 artefacts pieds-noirs et cris (rapatriement)	47 193,75 \$	(37 500 \$US)
510	Dalhousie University Libraries pour acheter la collection de dessins de Reynolds Beal (rapatriement)	7 928,55 \$	(6 300 \$US)
511	Archives nationales du Canada pour acheter un autoportrait, après 1865, de William Hind (rapatriement)		Non acquis aux enchères
512	Provincial Museum of Alberta pour acheter une robe en bison peinte (rapatriement)	12 500,00 \$	(10 000 \$US)
513	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter deux peintures, <i>Fisherman at Prospect</i> , (<i>Pêcheur à Prospect</i>) 1933, et <i>Boy in a Red Hat</i> , (<i>Garçon au chapeau rouge</i>) 1932, de Stanley Royle (rapatriement)	3 823,47 \$	(1 890 £)
514	Musée royal de l'Ontario pour acheter une croix de chemin en fer forgé, 1764 (appel n ^o 52785)		Refusée parce que l'établissement n'est pas approprié (voir le n ^o 515 ci-dessous)
515	Musée d'art de Saint-Laurent pour acheter une croix de chemin en fer forgé, 1764 (appel n ^o 52785)	9 800,00 \$	

1^{er} avril 1993 au 31 mars 1994 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
516	Musée d'art de Saint-Laurent pour acheter un devant de cheminée peint du Québec, vers 1820-1840 (appel n ^o 52786)	11 200,00 \$	
517	Musée du Nouveau-Brunswick pour acheter une table de bibliothèque de Willard Morse Mitchell, vers 1920 (rapatriement)	4 892,67 \$	(3 822,40 \$US)
518	McMaster University Art Gallery pour acheter le <i>Portrait d'Anna Grünebaum</i> d'Otto Dix (appel n ^o 57084)	130 000,00 \$	(1 ^{er} versement) (260 000,00 \$ sur deux ans)
519	Archives nationales du Canada pour acheter deux carnets de croquis de George Back (rapatriement)	50 000,00 \$	
520	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter une sculpture folklorique, vers 1865, de James Hertle (appel n ^o 58434)	24 500,00 \$	
521	Simon Fraser University pour acheter un bol en pierre de Mount Newton (appel n ^o 53583)	41 854,05	(31 500 \$US)
522	U'mista Cultural Centre pour acheter 19 dessins de peintures de façades d'habitations kwakiutl (rapatriement)	41 854,05	(31 500 \$US)
523	Glenbow Museum pour acheter les dessins de registre assiniboins (rapatriement)	35 000,00 \$	
524	Beaverbrook Art Gallery pour acheter une aquarelle de John Hewett (rapatriement)	3 480,59 \$	(1 760 £)
525	Provincial Museum of Alberta pour acheter une collection d'artéfacts subarctiques et cris des plaines (rapatriement)	151 548,75 \$	(112 500 \$US)
526	Musée de géologie et minéralogie de l'Université Laval pour acheter des échantillons de sérendite (appel n ^o 56736)	12 000,00 \$	
527	Collection McMichael d'art canadien pour acheter <i>Housetops in the Ward, (Toits de maison du quartier)</i> , dessin de A.J. Casson datant de 1927 (rapatriement)	16 500,00 \$	
528	Musée des beaux-arts du Canada pour acheter <i>Cape Diamond, Quebec, (Cap Diamant, Québec)</i> , une aquarelle de Winslow Homer datant de 1895 (rapatriement)	51 326,00 \$	
529	Glenbow Museum pour acheter une couverture perlée pied-noir (rapatriement)	3 297,25 \$	(2 500 \$US)
530	Glenbow Museum pour acheter une peinture de scènes guerrières des Péigans (rapatriement)	8 061,60 \$	(6 000 \$US)
531	Bibliothèque nationale du Canada pour acheter <i>A Key into the Language of America</i> (1643) de Roger William (canadianisation)	16 263,60 \$	(12 000 \$US)
Total		783 024,33 \$	

1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
496	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter une peinture à l'huile et à la tempéra d'Otto Dix, <i>Portrait de l'avocat Hugo Simons</i> (appel n ^o 57081)	100 000,00 \$	(2 ^e versement) (300 000,00 \$ sur trois ans)
518	McMaster University Art Gallery pour acheter le <i>Portrait d'Anna Grünebaum</i> d'Otto Dix (appel n ^o 57084)	130 000,00 \$	(2 ^e versement) (260 000,00 \$ sur deux ans)
532	Archives nationales du Canada pour acheter 16 photographies de Terre-Neuve de P.E. Miot (rapatriement)	24 000,00 \$	
533	Musée du Québec pour acheter <i>Tanger, danseuse</i> , de James Wilson Morrice		Demande retirée

1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
534	Archives nationales du Québec pour acheter une partie du fonds Lida Moser		Refusée parce que non visé par le contrôle des exportations
535	Gardiner Museum of Ceramic Art pour acheter une soupière <i>Chelsea Rabbit</i> du 18 ^e siècle (appel n ^o 57543)	34 500,00 \$	(25 000 \$US)
536	Archives nationales du Canada pour acheter une collection de matériel philatélique canadien : timbres-poste de la Reine Victoria (rapatriement)	12 500,00 \$	
537	University of Lethbridge Art Gallery pour acheter <i>Matin brumeux de septembre</i> , de Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté		Demande retirée
538	Archives nationales du Canada pour acheter les archives de James Hunter sur la langue crie (rapatriement)	3 945,70 \$	(1 870 £)
539	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter une aquarelle de l'école anglaise, <i>Halifax from McNab's Island, (Halifax, de l'île McNab)</i> 1852 (rapatriement)	1 358,84 \$	(644 £)
540	Archives nationales du Canada pour acheter 45 cartes stéréoscopiques, <i>Labrador Life and Scenery (Scènes quotidiennes au Labrador)</i> vers 1882, de H.N. Robinson (rapatriement)	3 562,00 \$	(2 600 \$US)
541	Village historique de Kings Landing pour acheter une table à battants en acajou de la période loyaliste (rapatriement)	2 410,00 \$	
542	Archives nationales du Canada pour acheter un album de 44 aquarelles (1836-1843) de G.R. Dartnell (rapatriement)	8 862,00 \$	(4 200 £)
543	Vancouver Art Gallery pour acheter sept huiles de Lawren Harris, 1909 (rapatriement)	59 700,00 \$	
544	Musée royal de l'Ontario pour acheter le tableau <i>Shipping at Low Tide, Halifax, (Activité maritime à marée basse)</i> attribué à John Poad Drake, v. 1819-1820		Non acquis aux enchères
545	Musée Stewart au Fort de l'Île Sainte-Hélène pour acheter un milieu de table George II en argent de Thomas Pitts, Londres, R.-U., 1759 (rapatriement)	56 160,00 \$	
546	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter le tableau <i>Shipping at Low Tide, Halifax (Activité maritime à marée basse)</i> , attribué à John Poad Drake, v. 1819-1820		Ne s'applique pas : Le MRO a déjà été autorisé à recevoir la subvention (voir n ^o 544)
547	Campbell River Museum pour acheter un masque de chef kwakwaka'wakw représentant Dzunukwa, datant d'avant 1900 (appel n ^o 53576)	103 550,00 \$	
548	Musée royal de l'Ontario pour acheter une corne sculptée, vers 1762-1768, illustrant une carte du bassin inférieur des Grands Lacs (rapatriement).	13 900,00 \$	(10 000 \$US)
549	Canadian Museum of Rail Travel, Cranbrook Archives, Museum and Landmark Foundation pour acheter la voiture-salon du train de luxe <i>Omemeesoo-Spokane de CP Rail de 1906</i> (rapatriement)	140 390,00 \$	(101 000 \$US)
551	Archives nationales du Canada pour acheter 19 photographies de Paul-Émile Miot, 1857, première expédition de la Marine française à avoir un photographe à bord; premières photos des Micmacs sur la côte de Terre-Neuve (rapatriement)	9 500,00 \$	
552	Archives nationales du Canada pour acheter 185 aquarelles, 1855-1886, de Sir Daniel Wilson (rapatriement)	22 000,00 \$	
553	Prince of Wales Northern Heritage Centre pour acheter une collection de manteaux, moccasins, sacs, ceintures, etc. provenant de la région des Athaspaskans du Nord (Déné), v. 1860; journal de 59 pages de H.P. Dawson		Non achetée

1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
554	Museum of Northern British Columbia pour acheter un fronteau en bois sculpté et peint des Tsimshian, <i>Raven with Frog (Corbeau et grenouille)</i> (appel n ^o 53599)	148 750,00 \$
555	Queen Charlotte Islands Museum pour acheter deux poteaux-mitan en argilite des Haida, vers 1880 (appel no 53598)	30 700,00 \$
556	Musée du Québec pour acheter une sculpture en bronze, <i>Juggler (Jongleur)</i> , de Robert Tait McKenzie (rapatriement)	5 225,00 \$
Total		911 013,54 \$

1^{er} avril 1995 au 31 mars 1996

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
496	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter une peinture à l'huile et à la tempéra d'Otto Dix, <i>Portrait de l'avocat Hugo Simons</i> (appel n ^o 57081)	100 000,00 \$ (3 ^e versement) (300 000,00 \$ sur trois ans)
550	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter une aquarelle et gouache, <i>The Snake Charmer (Le charmeur de serpent)</i> , 1866, de Edward J. Poynter (appel n ^o 59903)	50 000,00 \$
557	RCAF Memorial Museum pour acheter le bombardier Handley Page Halifax Mark VII, Aviation royale du Canada n ^o de série NA337 (rapatriement)	150 000,00 \$
558	Vancouver Maritime Museum pour acheter la maquette du constructeur du navire de la côte du Pacifique Prince Rupert de la Grand Trunk Pacific Development Co., vers 1910 (rapatriement)	36 720,00 \$ (27 000 \$US)
559	Joseph Schneider Haus Museum pour acheter une collection de 21 meubles, tapis et autres objets d'origine mennonite, doukhobor et ukrainienne (appel n ^o 58630)	63 700,00 \$
560	Beaverbrook Art Gallery pour acheter deux aquarelles, <i>The Mill Dam, at Stanley, (Le barrage de moulin, à Stanley)</i> 1834, et <i>The Commissioner's Camp at Stanley (Le camp du commissaire à Stanley)</i> 1835, de William P. Kay (rapatriement)	2 808,00 \$ (1 300 £)
561	Provincial Museum of Alberta pour acheter la collection d'aquarelles, de croquis, de photographies et d'artéfacts cris de Paul Coze (rapatriement)	123 950,00 \$ (92 500 \$US)
562	U'mista Cultural Centre pour acheter un masque Hamatsa des Kwakiutl, attribué au chef George, vers 1900-1910 (appel n ^o 51537)	35 520,00 \$
563	Musée canadien de la guerre pour acheter le <i>Portrait of John Norton (Portait en pied de John Norton)</i> attribué à Solomon Williams, 1804-1805 (rapatriement)	14 770,00 \$ (7 000 £)
564	Archives nationales du Canada pour acheter quatre cartes françaises manuscrites de l'Est du Canada et de Louisbourg, vers 1760 (rapatriement)	8 800,00 \$
565	Archives nationales du Canada pour acheter 14 photographies, 1857, du Fonds Paul-Émile Miot (rapatriement)	35 000,00 \$
566	Glenbow Museum pour acheter 147 croquis sur papier illustrant l'Arctique canadien, 1850-1855, d'Elisha Kent Kane et James Hamilton, incluant un coffret (rapatriement)	20 000,00 \$
568	Archives nationales du Canada pour acheter l'huile sur toile <i>Portrait of Charles Theophilus Metcalfe (Portrait de Charles Theophilus Metcalfe)</i> vers 1838, d'un artiste inconnu (rapatriement)	11 630,00 \$
Total		652 898,00 \$

1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
567	Provincial Museum of Alberta pour acheter 33 portraits, 12 carnets de croquis et 10 artéfacts collectionnés et produits par l'artiste français Paul Coze, 1931 (rapatriement)	11 663,50 \$ (42 288 FF)
569	Winnipeg Art Gallery pour acheter un entonnoir à vin en argent, v. 1827-1853, de John Pagé (rapatriement)	2 897,68 \$
570	Beaverbrook Art Gallery pour acheter une huile sur toile, <i>Grey Day, Les Éboulements, (Grisaille, Les Éboulements)</i> 1935, de A.Y. Jackson (rapatriement)	80 199,00 \$ (59 850 \$US)
571	Museum of Northern British Columbia pour acheter une tunique en étoffe gitksan, vers 1890 (appel n ^o 51544)	2 865,60 \$
572	Art Gallery of Hamilton pour acheter l'huile sur toile, <i>Attention</i> , 1959, de Walter Murch (rapatriement)	60 000,00 \$
574	Archives nationales du Canada pour acheter <i>Proof Sheet</i> , 1869, British American Book Note Co. of Canada (rapatriement)	6 200,00 \$
575	Musée du Québec pour acheter deux peintures : <i>Portrait de femme</i> , 1930, et <i>Nu de femme</i> , 1935, d'Alfred Pellan (rapatriement)	15 000,00 \$
576	Archives nationales du Canada pour acheter le carnet de croquis, <i>Exploration & Travel (Exploration et voyage)</i> de George Back (rapatriement)	5 099,45 \$ (2 388 £)
577	Musée royal de l'Ontario pour acheter un bol en bois d'Angleterre de la fin du 15 ^e siècle (appel n ^o 62678)	34 931,25 \$ (25 875 \$US)
578	Royal British Columbia Museum pour acheter un masque écho des Nuxalk (Bella Coola) (rapatriement)	5 100,00 \$
579	Musée des sciences et de la technologie du Canada pour acheter un wagon de charbon Elias Rogers, vers 1920 (appel n ^o 62235)	6 300,00 \$
580	Winnipeg Art Gallery pour acheter deux chandeliers, un plateau et une fontaine à thé en argent, 1779 (rapatriement)	33 000,00 \$
581	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter l'huile sur toile, <i>Moonlight (Clair de lune)</i> 1889, d'Henri Joseph Harpignies (rapatriement)	29 396,14 \$
582	Archives nationales du Canada pour acheter le <i>Chaplin-Fry Album</i> , 45 feuilles d'aquarelles et portraits, rassemblés par Millicent Mary Chaplin (rapatriement)	3 500,00 \$
Total		296 152,62 \$

1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
573	U'mista Cultural Centre pour acheter une couverture perlée kwakwaka'wakw (appel n ^o 62665)	12 510,00 \$ (9 000 \$US)
578	Royal British Columbia Museum pour acheter un masque écho des Nuxalk (Bella Coola) (rapatriement)	1 940,00 \$ (supplément attribuable aux fluctuations du taux de change)
581	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter l'huile sur toile, <i>Moonlight (Clair de lune)</i> 1889, d'Henri Joseph Harpignies (rapatriement)	909,75 \$ (supplément attribuable aux fluctuations du taux de change)
583	Musée canadien de la guerre pour acheter la Croix de Victoria et les médailles de John MacGregor (appel n ^o 63761)	100 000,00 \$

1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
584	Vancouver Museum pour acheter la collection d'artéfacts des Premières nations inuites de la côte nord-ouest du Pacifique, appartenant à George Teraski (rapatriement)		Non traitée : fonds insuffisants
585	Première nation des Nuxalk pour acheter un masque écho setslantl des Bella Coola, vers 1860 (appel n ^o 51545)	180 700,00 \$	(130 000 \$US)
586	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter l'aquarelle et gouache, <i>Workers on the Bank of a River (Travailleurs au bord de la rivière)</i> , de Jozef Israëls (appel n ^o 63948)	8 000,00 \$	
587	Royal British Columbia Museum pour acheter une corne-hochet cérémonielle salish du 19 ^e siècle (rapatriement)	13 900,00 \$	(10 000 \$US)
588	Queen Elizabeth II Library, Memorial University, pour acheter le manuscrit, <i>Wreck of the Transport Phillis on the Coast of Newfoundland</i> , vers 1800 du Lt. Douglas (rapatriement)	4 000,00 \$	
589	Musée royal de l'Ontario pour acheter une cafetière en argent, vers 1770, de Samuel Tingley (appel n ^o 63763)	31 740,00 \$	(23 000 \$US)
590	Village historique de Kings Landing pour acheter un bureau/secrétaire de majordome, vers 1825, de Thomas Nisbet (rapatriement)	28 050,00 \$	
591	Musée du Québec pour acheter le bronze, <i>Athlète</i> , 1903, de Robert Tait Mackenzie (rapatriement)		Non acquis aux enchères
592	Musée du Québec pour acheter le bronze, <i>Sprinter</i> , de Robert Tait Mackenzie (rapatriement)	6 200,00 \$	
593	Nova Scotia Museum pour acheter un tapis de passage croché, début du 20 ^e siècle (rapatriement)	1 573,00 \$	(1 100 \$US)
594	Musée royal de l'Ontario pour acheter une lampe nénuphar à 18 ampoules, vers 1900, bronze et verre Favrite, de Louis Comfort Tiffany (appel n ^o 62814)	33 350,00 \$	(23 000 \$US)
595	Royal British Columbia Museum et Heiltsuk Cultural Education Centre en fiducie, pour acheter trois artéfacts heiltsuk : masque, boîte de bois avec deux poupées, et une lance de théâtre (appel n ^o 51586)	36 250,00 \$	(25 000 \$US)
596	Archives nationales du Canada pour acheter une feuille de timbres Canada 12d Black avec surimpression <i>SPECIMEN</i> (rapatriement)	62 500,00 \$	
597	Archives nationales du Canada pour acheter une épreuve photographique représentant trois femmes micmac, prise à Terre-Neuve en 1859, par Paul-Émile Miot (rapatriement)	6 000,00 \$	
598	Musée royal de l'Ontario pour acheter un échantillon de catapléite, recueilli en 1990 dans la carrière Poudrette, Mont-Saint-Hilaire, Québec (appel n ^o 63892)	10 893,00 \$	(1 ^{er} versement) (13 750,00 \$ sur deux ans)
Total		538 515,75 \$	

1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
598	Musée royal de l'Ontario pour acheter un échantillon de catapléite, prélevé en 1990 à la carrière Poudrette, Mont-Saint-Hilaire, Québec (appel n ^o 63892)	2 857,00 \$	(2 ^e versement) (13 750,00 \$ sur deux ans)
599	Museum of Northern British Columbia pour acheter un masque tsimshian et une boîte de bois rainuré, vers 1880 (appel no 62985)	31 460,00 \$	(22 000 \$US)
600	Thomas Fisher Rare Book Library, University of Toronto, pour acheter un album de découpages, vers 1922-1941, de Teddy Ryder, un des premiers patients du Dr F.G. Banting à prendre de l'insuline (rapatriement)	4 296,60 \$	

1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
601	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter 21 aquarelles et illustrations au crayon de la municipalité régionale d'Halifax, 1845-1846, de Michael Seymour (rapatriement)	16 800,00 \$	
602	Archives nationales du Canada pour acheter deux daguerréotypes, 1840-1851, provenant de la collection Earl of Elgin (rapatriement)	5 326,25 \$	(2 237,45 £)
603	Provincial Museum of Alberta pour acheter une collection de 35 artefacts amérindiens de l'ouest subarctique, années 1800, et les archives du capitaine H.P. Dawson, 1882-1883 (rapatriement)	292 500,00 \$	(187 500 \$US)
604	Musée des beaux-arts du Canada pour acheter une aquarelle, <i>Lake Louise (Lac Louise)</i> , 1916, de John Singer Sargeant (rapatriement)	90 000,00 \$	
605	Museum of Northern British Columbia pour acheter une couverture à boutons pour enfant kwakiutl, vers 1890 (appel n ^o 51589)	19 575,00 \$	(13 500 \$US)
606	Museum of Northern British Columbia pour acheter un masque cérémoniel expressif, début des années 1800, Tsimshian ou Heiltsuk (rapatriement)	91 452,00 \$	(60 000 \$US)
607	Vancouver Art Gallery pour acheter une aquarelle, <i>The Lighthouse, Nootka, B.C. (Le phare, Nootka, C.-B.)</i> , et un journal de Jock Macdonald; 10 photographies attribuées à Harry Tauber, 1935 (rapatriement)	3 750,00 \$	
608	Royal Saskatchewan Museum pour acheter un berceau en planches des Ojibways des Plaines (Saulteaux), 1900-1920 (appel n ^o 51589)	43 680,00 \$	(28 000 \$US)
609	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter <i>Jeune paysanne dansant</i> , craie sur papier, de François Boucher (appel n ^o 63712)	198 000,00 \$	
610	Vancouver Maritime Museum pour acheter le rapporteur et le télescope en laiton du capitaine Sir Edward Belcher (rapatriement)	4 464,00 \$	(1 800 £)
611	Yarmouth County Museum pour acheter deux illustrations de navires : <i>E.H. Duval of Yarmouth de John Loos et Ocean Express</i> , attribué à Benjamin Tindall (rapatriement)	11 535,00 \$	(7 690 \$US)
612	Musée du Nouveau-Brunswick pour acheter <i>Portrait of Helen Shore (Portrait d'Hélène Shore)</i> , d'Albert Hoit (1809-1856) (rapatriement)	8 995,00 \$	(3 500 £)
613	Archives nationales du Canada pour acheter 28 documents sur le commerce entre la France et la Nouvelle-France, 1737-1753 (rapatriement)	4 000,00 \$	
614	Beaverbrook Art Gallery pour acheter <i>Burnt Land at Sunset (Paysage au coucher du soleil)</i> , 1915, de Tom Thomson (rapatriement)		Non traitée : fonds incertains en raison d'un gel du budget
615	Musée de l'aviation du Canada pour acheter un modèle réduit d'avion et une série de médailles miniatures remises au col. William Avery (alias Billy) Bishop (appel n ^o 63059)	16 875,00 \$	
616	Musée royal de l'Ontario pour acheter une paire de tabourets rectangulaires (banquette), vers 1730, de William Kent (appel no 58650)	134 621,50 \$	(90 350 \$US)
617	Glenbow Museum pour acheter une veste peinte (Ragsdale), vers 1924, de divers artistes (rapatriement)		Non admissible : achetée avant la demande
618	Musée des beaux-arts du Canada pour acheter <i>Portrait of Saint Bonaventure (Portrait de Saint Bonaventure)</i> , vers 1655, par Claude François, dit Frère Luc (rapatriement)	5 471,00 \$	
619	Musée de la civilisation pour acheter une ceinture fléchée tissée, vers 1820, par un Mohawk inconnu (appel n ^o 63373)	15 000,00 \$	

1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
620	Archives nationales du Canada pour acheter un globe terrestre, vers 1850, de William C. Chewett de Toronto		Demande retirée
621	Archives nationales du Canada pour acheter trois documents philatéliques, 19 ^e siècle (rapatriement)	6 420,32 \$	
622	Museum of Northern British Columbia et Royal British Columbia Museum pour acheter la collection Matthew Hill d'artéfacts et d'objets cérémoniels de la côte du Nord-Ouest (appels no 64804 et no 64808)	156 475,93 \$	(1 ^{er} versement) (449 247,50 \$ sur deux ans)
Total		1 163 554,60 \$	

1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
622	Museum of Northern British Columbia et Royal British Columbia Museum pour acheter la collection Matthew Hill d'artéfacts et d'objets cérémoniels de la côte du Nord-Ouest (appels n ^o 64804 et n ^o 64808)	292 771,57 \$	(2 ^e versement) (449 247,50 \$ sur deux ans)
623	Archives nationales du Canada pour acheter une épreuve à gomme bichromatée, <i>Petty Harbour, St. John's, Newfoundland (Petty Harbour, St. John's, Terre-Neuve)</i> , vers 1912, de Gertrude Kasebier (rapatriement)	4 500,00 \$	
624	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter <i>Summer Clouds, Halifax, (Ciel d'été, Halifax)</i> 1924, huile sur carton pâte, d'Ernest Lawson (rapatriement)	36 750,00 \$	(23 087,10 \$US)
625	Provincial Archives of Newfoundland and Labrador pour acheter les archives de Sir Walter Davidson, 1913-1917 (rapatriement)	10 575,00 \$	(4 500 £)
626	Centre canadien d'architecture pour acheter <i>Inscription around the Basement of the Bimanum of the Great Pagoda at Tanjore (Inscription autour de la base du Bimanum de la Grande Pagode de Tanjore)</i> , imprimé en 1859, croquis panoramique en 21 plaques du capt. Linnaeus Tripe (rapatriement)	14 900,00 \$	(10 000 \$US)
627	Bibliothèque nationale du Canada pour acheter <i>Englands [sic] Honour Revived</i> , ballade en deux parties de Martin Parker, imprimée vers octobre 1628 sur deux affiches sculptées sur bois (canadianisation)	35 000,00 \$	
628	Queen Elizabeth II Library, Memorial University of Newfoundland, pour acheter le feuillet <i>War with France (American Campaign) Memorandum Concerning the Plantations</i> , 3 pages, dans un coffret en tissu bleu (rapatriement)	3 812,00 \$	
629	U'mista Cultural Centre pour acheter un tablier de danse kwakiutl (appel n ^o 64820)	3 750,00 \$	
630	Winnipeg Art Gallery pour acheter l'huile sur toile <i>Early Snow (Première neige)</i> , 1916, de Tom Thomson (appel n ^o 64402)	431 000,00 \$	(1 ^{er} versement) (862 000,00 \$ sur deux ans)
631	Manitoba Museum of Man and Nature pour acheter un grattoir à bois d'orignal décoré, fin 18 ^e -début 19 ^e siècle (appel n ^o 64354)	4 800,00 \$	
632	Maritime Museum of the Atlantic pour acheter une armoire à pharmacie attribuée au <i>RMS Titanic</i> (appel n ^o 62876)	40 000,00 \$	
633	Musée royal de l'Ontario pour acheter deux chaises, 1923, une table de coin et un vitrail, 1911, de Frank Lloyd Wright; un vase en verre de Johann Löt, vers 1900, (appel n ^o 64605)	102 988,00 \$	
634	Musée du Nouveau-Brunswick pour acheter quatre eaux-fortes illustrant des scènes du Nouveau-Brunswick, de Stephen Windsor Parrish et Charles Adams Platt, 1882-1883 (rapatriement)	2 813,00 \$	(1 875 \$US)

1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
635	Archives nationales du Canada pour acheter d'un artiste français inconnu, <i>Portrait of Pierre Rigaud de Vaudreuil et Portrait of Madame Pierre de Vaudreuil</i> , vers 1743 (rapatriement)	40 000,00 \$	
636	Glenbow-Alberta Institute pour acheter deux carnets de croquis de Richard B. Nevitt (1850-1928), illustrant des scènes d'une expédition à Fort Macleod, Alberta, 1877, 36 pages et 35 pages (rapatriement)	2 940,00 \$	(2 000 \$US)
637	Musée des beaux-arts du Canada pour acheter <i>Portrait of Maugwudaus (George Henry) (Portrait de Maugwudaus (George Henry))</i> , vers 1851, huile sur toile, de Paul Kane (appel n ^o 65725)		Non acheté
638	Archives nationales du Canada pour acheter la Collection d'objets sur le Canada de Peter Winkworth, 1750-1900		Retirée – financée par une autre source
Total		1 026 599,57 \$	

1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	
630	Winnipeg Art Gallery pour acheter l'huile sur toile <i>Early Snow (Première neige)</i> , 1916, de Tom Thomson (appel n ^o 64402)	431 000,00 \$	(2 ^e versement) (862 000,00 \$ sur deux ans)
639	Joseph Schneider Haus Museum pour acheter une commode montée, 1820-1840, attribuée à Abraham Latschaw (appel n ^o 65129)	17 500,00 \$	
640	Musée des beaux-arts du Canada pour acheter un trophée, en argent, 1827, de Laurent Amiot (rapatriement)	8 250,00 \$	
641	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter l'aquarelle, <i>Breezy Day (Jour venteux)</i> , 1871, de John O'Brien (rapatriement)	865,80 \$	
642	Archives nationales du Canada pour acheter des documents d'archive relatifs à la vente du bloc n ^o 3 de la rivière Grand par Joseph Brant à William Wallace, 1797, et aux transactions subséquentes (rapatriement)	15 600,00 \$	
643	Glenbow Museum pour acheter une collection d'écussons et d'insignes (ailes) de l'ARC, 1914-1968 (rapatriement)	14 440,00 \$	(9 500 \$US)
644	Musée du Québec pour acheter une huile sur toile, <i>Espagne</i> , 1951, de Jean-Paul Riopelle (rapatriement)	500 000,00 \$	
645	Mackenzie Art Gallery pour acheter deux huiles sur panneaux de fibres, <i>Rattle Snake Bend, Saskatchewan River, 1885, (Rattle Snake Bend, rivière Saskatchewan)</i> et <i>The Reminiscence of Fort Carlton Crossing Troops May 28, 1885 (Souvenir des troupes à Fort Carlton, 28 mai 1885)</i> , 1885, de Jo. A. Dunn (rapatriement)	4 590,00 \$	(3 000 \$US)
646	The Pavilion Gallery pour acheter l'huile sur carton <i>Winnie-the-Pooh and the Honey Pot, (Winnie l'Ours et le pot de miel)</i> , années 1930, d'E.H. Shepard (canadianisation)	40 000,00 \$	
647	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter le <i>Portrait of Elizabeth, Duchess of Devonshire (Portrait d'Élisabeth, duchesse de Devonshire)</i> , 1816, de Sir Thomas Lawrence (rapatriement)		Non acheté
648	Archives nationales du Canada pour acheter le <i>Portrait of General Wolfe Directing Operations at Québec (Portrait du général Wolfe dirigeant les opérations à Québec)</i> , attribué à J.S.C. Schaak (1761-1769) (canadianisation)	10 000,00 \$	
649	Musée royal de l'Ontario pour acheter deux girandoles George III, Angleterre, vers 1755 (appel n ^o 64029)	24 035,00 \$	(15 812,50 \$US)
Total		1 066 280,80 \$	

1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002

Subv. n°	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
650	Musée royal de l'Ontario pour acheter un panneau de verre René Lalique (appel n° 64032)	10 795,63 \$
651	Musée de la mer de Pointe-au-Père pour acheter une collection d'artéfacts provenant du naufrage de l' <i>Empress of Ireland</i> (appel n° 62447)	Levée de fonds infructueuse pour amasser la différence du prix de vente
652	Village historique de Kings Landing pour acheter deux portraits miniatures (canadianisation)	4 800,00 \$
653	Royal Saskatchewan Museum pour acheter une médaille Lion et loup George III (appel n° 63239)	35 496,50 \$
654	Archives nationales du Canada pour acheter le portrait de Roy Thomson par John Bratby (canadianisation)	Demande retirée
655	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter le <i>Portrait of Elizabeth, Duchess of Devonshire (Portrait d'Élisabeth, duchesse de Devonshire)</i> , de Sir Thomas Lawrence (rapatriement)	Non acquis aux enchères
656	Royal British Columbia Museum pour acheter un bonnet de guerre Oiseau-Tonnerre des Nuu-chah-nulth (Dididaht) (appel n° 62024)	43 000,00 \$
657	Musée royal de l'Ontario pour acheter un piano George III, 1777 (appel n° 69539)	93 404,00 \$
658	Musée canadien des civilisations pour acheter la collection canadienne Hyman de boîtes à cigares, 1870-1960 (rapatriement)	7 957,47 \$
659	Museum of Northern British Columbia pour acheter une commode en génévrier rouge cintré, milieu du 19 ^e siècle (appel no 63237)	235 400,00 \$
660	Museum of Northern British Columbia pour acheter une chemise talhtan, vers 1910, et un fourreau de dague talhtan, vers 1870 (appel n° 64365)	405 076,40 \$
661	Museum of Northern British Columbia pour acheter une paire de jambières des Tsimshian de la côte (appel n° 64824)	218 595,00 \$
Total		1 054 525,00 \$

1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Subv. n°	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
662	Royal British Columbia Museum pour acheter une couverture à boutons et un chapeau tahltans (appel n° 64365)	148 342,50 \$
663	Musée des beaux-arts de Montréal pour acheter <i>Bords de l'Oise</i> , 1890, de Camille Jacob Pissarro (appel n° 68035)	Pas d'enchères
664	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter <i>Breton Girl (Jeune bretonne)</i> , 1885, de Margaret Campbell MacPherson (canadianisation)	Non acquis aux enchères
665	Musée canadien des civilisations pour acheter deux couvertures à boutons tahltanes (appel n° 64365)	62 450,00 \$
666	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter <i>Winter Horse and Sleigh (Carriole tirée par un cheval)</i> , 1918, d'Arthur Lismer (rapatriement)	Non acquis aux enchères
667	U'mista Cultural Centre pour acheter un hochet en forme de corbeau, vers le milieu et la fin du 19 ^e siècle (appel n° 64677)	40 159,00 \$
668	Musée de l'aviation du Canada pour acheter un monoplan Mestach-Borel-Morane, 1911-1912, fabriqué par la Société anonyme des aéroplanes (rapatriement)	80 000,00 \$
669	Museum of Northern British Columbia pour acheter un fronteau humanoïde tahltan (appel n° 64365)	12 152,00 \$
670	Vancouver Art Gallery pour acheter <i>Quoth the Raven Nevermore (Plus jamais dit le corbeau)</i> , 1899, d'Emily Carr (rapatriement)	3 351,25 \$

1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 (suite)

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
671	Village historique de Kings Landing pour acheter <i>Portrait of Mrs. Betsy Miles (Portrait de M^{me} Betsy Miles)</i> de Thomas MacDonald (appel n ^o 69813)	32 436,00 \$
672	Royal Saskatchewan Museum pour acheter une robe d'enfant et un gilet pour garçonnets cris-des-plaines (appel n ^o 68954)	16 260,00 \$
673	Archives nationales du Canada (Musée du portrait) pour acheter <i>Portrait of Jonathan Binney (Portrait de Jonathan Binney)</i> , 1806-1807, d'un artiste inconnu (rapatriement)	3 625,00 \$
674	Archives nationales du Canada (Musée du portrait) pour acheter <i>Portrait of Col. John Hale (Portrait du Col. John Hale)</i> , 1760-1964, de Sir Joshua Reynolds (appel n ^o 69809)	15 660,00 \$
675	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter six lithographies de vues de Saint John (Nouveau-Brunswick) et de Digby (Nouvelle-Écosse), 1835, de Mary G. Hall (rapatriement)	2 200,00 \$ (1912 £)
676	Pavilion Gallery pour acheter <i>Now We Are Six (Nous sommes six maintenant)</i> , 1 ^{re} édition, 1927, de A.A. Milne (canadianisation)	36 890,00 \$
677	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter <i>Cubist Man (L'homme cubiste)</i> , 1915, de Luibov Popova (appel n ^o 70000)	18 621,83 \$
678	Winnipeg Art Gallery pour acheter un plateau d'argent, 1853, de Hunt & Roskell (rapatriement)	65 475,97 \$
679	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter deux gravures, 1777, de Richard Short, et une eau-forte, 1781, de J.F.W. Des Barres (canadianisation)	9 225,00 \$
680	Musée national des beaux-arts du Québec pour acheter <i>Abstraction n^o 16 ou La chape de l'oraison</i> , 1942, de Paul-Émile Borduas (rapatriement)	40 000,00 \$
Total		586 848,55 \$

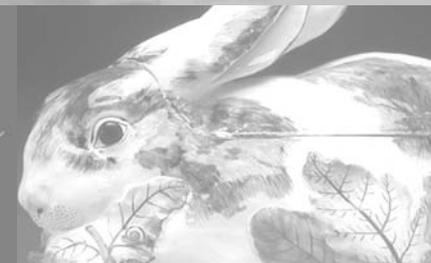
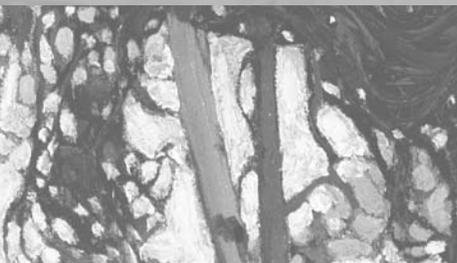
1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Subv. n ^o	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
681	Archives nationales du Canada (Musée du portrait) pour acheter un masque mécanique des Tsimshian, début du 19 ^e siècle (rapatriement)	Pas d'enchères
682	Provincial Archives of Newfoundland and Labrador pour acheter des cartes de la Marine française de la collection Chasseloup Laubat (canadianisation)	Demande retirée
683	Musée royal de l'Ontario pour acheter une collection de 198 spécimens de minéraux du Mont-Saint-Hilaire, Québec (appel n ^o 64986)	225 285,00 \$
684	Musée des beaux-arts de l'Ontario pour acheter <i>Saint George Slaying the Dragon (Saint Georges tuant le dragon)</i> , de Giulio Campi (rapatriement)	12 324,00 \$
685	Musée national des beaux-arts du Québec pour acheter quatre aquarelles, 1785-1796, de Benjamin Fisher (rapatriement)	159 200,00 \$
686	Archives nationales du Canada pour acheter neuf aquarelles, 1785-1796, de Benjamin Fisher (rapatriement)	80 028,00 \$
687	Nova Scotia Museum pour acheter <i>Portrait of Susanna Francklin (Portrait de Susanna Francklin)</i> , 1762, de John Copley (rapatriement)	181 725,00 \$
688	Archives nationales du Canada pour acheter le journal du Capitaine Gordon Skelly (canadianisation)	Non acquis aux enchères
689	Archives nationales du Canada pour acheter <i>Portrait of a Lady (Portrait d'une femme)</i> , vers 1899, de Margaret Campbell MacPherson (rapatriement)	214,29 \$
Total		658 776,29 \$

ANNEXE 2-5

Subventions accordées en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, 1977-2004

Année financière	Montant total des subventions	
1977-1978	687 000 \$	
1978-1979	1 153 193 \$	
1979-1980	483 484 \$	
1980-1981	1 180 672 \$	(380 672 \$ reporté à 1981-1982)
1981-1982	1 021 078 \$	
1982-1983	2 159 475 \$	
1983-1984	1 597 586 \$	
1984-1985	411 498 \$	
1985-1986	451 561 \$	
1986-1987	800 642 \$	
1987-1988	1 494 675 \$	
1988-1989	1 260 485 \$	
1989-1990	1 594 888 \$	
1990-1991	1 704 977 \$	
1991-1992	1 364 633 \$	
1992-1993	1 458 390 \$	
1993-1994	783 024 \$	
1994-1995	911 014 \$	
1995-1996	652 898 \$	
1996-1997	296 153 \$	
1997-1998	538 516 \$	(2 875 \$ reporté à 1998-1999)
1998-1999	1 163 555 \$	(156 456 \$ reporté à 1999-2000)
1999-2000	1 026 600 \$	(431 000 \$ reporté à 2000-2001)
2000-2001	1 066 281 \$	
2001-2002	1 054 525 \$	
2002-2003	586 848 \$	
2003-2004	658 776 \$	



Rapport Annuel
2004-2005

Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels



Table des matières

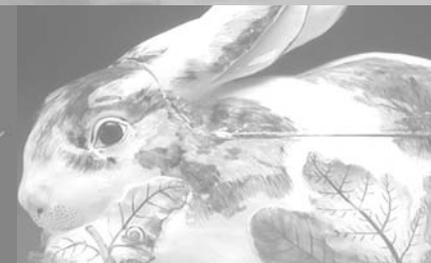
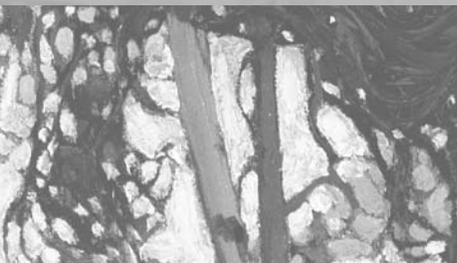
Introduction	71
ANNEXES	73
Partie I – Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels 2004 -2005	73
Annexe 1-1 : Membres de la Commission, 2004-2005	74
Annexe 1-2 : Réunions de la Commission, 2004-2005 – dates et lieux	75
Annexe 1-3 : Conseillers spéciaux de la Commission, 2004-2005	75
Annexe 1-4 : Lignes directrices concernant les critères de « l’intérêt exceptionnel et de l’importance nationale »	76
Annexe 1-5 : Demandes d’attestation, 2004-2005	76
Annexe 1-6 : Attestation des dons par rapport aux ventes, 2004-2005	76
Annexe 1-7 : Déterminations liées aux objets relevant des beaux-arts (Groupe V), 2004-2005	76
Annexe 1-8 : Déterminations liées aux pièces d’archive (Groupe VII), 2004-2005	77
Annexe 1-9 : Dons d’artistes, 2004-2005	77
Annexe 1-10 : Déterminations versus déterminations à nouveau, 2004-2005	77
Annexe 1-11 : Demandes d’attestation retirées, 2004-2005	78
Annexe 1-12 : Résultats de l’examen des licences d’exportation, 2004-2005	78
Annexe 1-13 : Audiences d’examen des licences d’exportation, 2004-2005	79
Partie II – Programme des biens culturels mobiliers 2004-2005	81
Annexe 2-1 : Demandes de licences d’exportation, 2004-2005	81
Annexe 2-2 : Liste annuelle des désignations dans la catégorie « A », 2004-2005	81
Annexe 2-3 : Liste complète des établissements et des administrations publiques dans la catégorie « A »	81
Annexe 2-4 : Subventions pour les biens culturels mobiliers, 2004-2005	82
Annexe 2-5 : Subventions accordées en vertu de la <i>Loi sur l’exportation et l’importation de biens culturels</i> , 2004-2005	83



Introduction

Le présent rapport annuel sur la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (Loi)* visant l'année financière 2004-2005 présente d'un point de vue statistique, dans la Partie I, les activités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC ou Commission) et, dans la Partie II, les principales activités du Programme des biens culturels mobiliers du ministère du Patrimoine canadien.

Ce rapport, composé d'annexes, est un complément au Rapport cumulatif 1992-1993 à 2003-2004. Les annexes sont organisées selon la même logique que ce dernier afin de faciliter la lecture et la comparaison des statistiques entre les deux rapports mais elles ne tiennent compte que de la période 2004-2005.



RAPPORT ANNUEL
2004-2005
ANNEXES

ANNEXE 1-1

Membres de la Commission, 2004-2005

REPRÉSENTANTS DU GRAND PUBLIC

M^{me} Shirley L. Thomson (présidente)
Ottawa (Ontario)

M^{me} Suzanne Filiatrault
Directrice de l'administration, Musée d'art contemporain
de Montréal
Montréal (Québec)

REPRÉSENTANTS DE MUSÉES, D'ARCHIVES OU DE BIBLIOTHÈQUES

M. Pierre Arpin
Directeur, Art Gallery of Greater Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)

M. Burton G.S. Glendenning
(nommé le 11 mars 2005)
Chercheur archiviste indépendant (anciennement
aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick)
Fredericton, Nouveau-Brunswick

M. Laurier Lacroix
Professeur, Départements de l'histoire de l'art
et de muséologie
Université du Québec à Montréal
Montréal (Québec)

M. Michael Swift
(nomination se terminant le 20 novembre 2004)
Archiviste émérite, Bibliothèque et Archives Canada
(anciennement Archives nationales du Canada)
Ottawa (Ontario)

MARCHANDS OU COLLECTIONNEURS D'OEUVRES D'ART, D'ANTIQUITÉS OU D'AUTRES OBJETS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU PATRIMOINE NATIONAL

M^{me} Fela Grunwald
Conseillère en œuvres d'art
Toronto (Ontario)

Mr. Ian Muncaster
Marchand d'œuvres d'art, Zwicker's Gallery
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Jean-Pierre Valentin
Marchand d'œuvres d'art, Galerie Jean-Pierre Valentin
Montréal (Québec)

ANNEXE 1-2

Réunions de la Commission, 2004-2005 – dates et lieux

14-16 juin 2004	Calgary, Alberta
20-22 octobre 2004	Ottawa, Ontario
11-14 janvier 2005	Ottawa, Ontario
21-24 mars 2005	Ottawa, Ontario

ANNEXE 1-3

Conseillers spéciaux de la Commission, 2004-2005

Les conseillers spéciaux suivants, dont les noms apparaissent dans le Rapport cumulatif 1992-1993 à 2003-2004, étaient de nouveau à la disposition de la Commission pour l'année financière 2004-2005 :

M ^{me} Mary Allodi	M ^{me} Katharine Lochnan
M. Marcel Brisebois	M ^{me} Joyce Millar
M. Michel Brisebois	M ^{me} Kathryn C. Minard
M. Ian Christie Clark	M. Thomas Quirk
M. Carman Carroll	M ^{me} Céline Saucier
M. Ian Davidson	M ^{me} Michèle Thériault
M ^{me} Marie Elwood	M. Serge Vaisman
M. Av Isaacs	M. David Walden
M ^{me} Olga Korper	M ^{me} Susan Whitney
M. Sam Kula	

Les conseillers suivants ont été ajoutés à la liste des conseillers spéciaux en 2004-2005 :

M^{me} Katherine Pettipas

Conservatrice, Ethnologie autochtone et collection de la Compagnie de la Baie d'Hudson
Manitoba Museum, Winnipeg, Manitoba

M. Stephen Smart

Avocat, Osler, Hoskin & Harcourt, Toronto, Ontario

ANNEXE 1-4

Lignes directrices concernant les critères de « l'intérêt exceptionnel et de l'importance nationale »

Il n'y a eu aucune modification à ces lignes directrices durant l'année financière 2004-2005. Veuillez par conséquent vous référer à l'annexe 1-4 du Rapport cumulatif 1992-1993 à 2003-2004.

ANNEXE 1-5

Demandes d'attestation, 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées à la valeur originale	Valeur originale déterminée	Demandes déterminées à une valeur autre	Nouvelle valeur déterminée	Pourcentage des demandes déterminées à une valeur autre
793	119 696 708 \$	649	92 549 660 \$	144	27 147 048 \$	18,2

ANNEXE 1-6

Attestation des dons par rapport aux ventes, 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées nouveau - dons	Pourcentage des dons	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau - dons	Demandes déterminées et déterminées à nouveau - ventes	Pourcentage des ventes	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau - ventes
793	119 696 708 \$	767	96,7	113 542 040 \$	24	3,0	6 116 608 \$

Note : Deux des 793 demandes déterminées et déterminées à nouveau étaient des dons/ventes (fractionnement de reçu pour don) d'une valeur totale de \$38 060.

APPENDIX 1-7

Déterminations liées aux objets relevant des beaux-arts (Groupe V), 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées à nouveau - groupe V	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau - groupe V	Pourcentage de la juste valeur marchande totale
793	119 696 708 \$	573	54 513 687 \$	45,5

ANNEXE 1-8

Déterminations liées aux pièces d'archive (Groupe VII), 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées à nouveau - groupe VII	Juste valeur marchande déterminée et déterminée à nouveau - groupe VII	Pourcentage de la juste valeur marchande totale
793	119 696 708 \$	171	36 972 475 \$	30,9

ANNEXE 1-9

Dons d'artistes, 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées et déterminées à nouveau où le donateur = créateur	Juste valeur marchande déterminée et déterminée où le donateur = créateur	Pourcentage de la juste valeur marchande totale
793	119 696 708 \$	132	6 407 256 \$	5,4

ANNEXE 1-10

Déterminations versus déterminations à nouveau, 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Juste valeur marchande totale déterminée et déterminée à nouveau	Demandes déterminées	Juste valeur marchande déterminée	Demandes déterminées à nouveau	Juste valeur marchande déterminée à nouveau	Valeur déterminée à nouveau > valeur déterminée	Différence	Valeur déterminée à nouveau < valeur déterminée	Différence	Détermination à nouveau = détermination
793	119 696 708 \$	773	114 851 868 \$	20	4 844 840 \$	8	426 244 \$	6	14 620 \$	6

ANNEXE 1-11

Demandes d'attestation retirées, 2004-2005

Total des demandes déterminées et déterminées à nouveau	Demande retirée par le donateur	Demande retirée par l'institution	Demande retirée après détermination	Demande retirée avant détermination
793	2	1	3	–

ANNEXE 1-12

Résultats de l'examen des licences d'exportation, 2004-2005

Durant l'année financière 2004-2005, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a examiné 29 demandes de licences portées en appel par le requérant. De ce nombre, 28 ont été refusées.

ANNEXE 1-13

Audiences d'examen des licences d'exportation, 2004-2005

Appel N°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
67723	Section inférieure d'un mât totémique de Ksarom Larhae de 1880	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
67397	17 fragments de météorite du lac Tagish	Appel rejeté	2 mois	Licence délivrée au terme du délai
67857	Peinture, <i>Mt. Orford</i> , par Robert Scott Duncanson	Appel rejeté	6 mois	Licence délivrée au terme du délai
70899	Météorite pallasite de Southampton	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 695)
64411	Deux fragments de météorite du lac Bernic, Manitoba	Appel rejeté	6 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 701)
64915	Spécimen de stéphanite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
64917	Spécimen de stéphanite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
64919	Spécimen de polybasite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
64922	Spécimen de polybasite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
64923	Spécimen de polybasite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
64924	Spécimen de polybasite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
69351	Spécimens d'épididymite et d'aégirine	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
69352	Spécimens d'épididymite, d'aégirine, de nenadkevichite et de rhodochrosite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
69353	Spécimen d'épididymite	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
69354	Spécimens de polythionite, de leucophanite, de serandite et de rhodochrosite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
69355	Spécimen de rhodochrosite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
69356	Spécimen de rhodochrosite avec behoite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
69357	Spécimen d'analcime	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
70376	Spécimen de stéphanite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée

Appel N°	Objet(s)	Décision de la CCEEBC	Délai	Résultat
70377	Spécimen de stéphanite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
70379	Spécimen d'argent	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
70381	Spécimen d'uraninite	Appel rejeté	4 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée
70399	Spécimen de sérandite	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
70400	Spécimens d'épididymite, d'aégirine et de rhodochrosite	Appel rejeté	4 mois	Licence délivrée au terme du délai
71392	Bol sur pied en porcelaine de Sèvres, c. 1878	Appel rejeté	2 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 700)
67537	Collection de 24 artefacts Tlingit	Appel rejeté	N/A	Licence délivrée
71018	Chaise chippendale	Appel rejeté	3 mois	Achat réalisé sans subvention par le Musée royal de l'Ontario
69359	Collection de minéraux Woodside	Appel rejeté	4 mois	Achat réalisé par le Musée royal de l'Ontario avec l'aide d'une subvention (n° 707) 2005-2006
70983	Peinture, <i>In Disgrace</i> , par Paul Peel	Appel rejeté	3 mois	Délai expiré mais aucune demande de délivrance de licence n'a été formulée

ANNEXE 2-1

Demandes de licences d'exportation, 2004-2005

En 2004-2005, il y a eu 465 demandes pour des licences d'exportation. De ce nombre, il y a eu 124 demandes pour des licences temporaires et 341 demandes pour des licences permanentes.

ANNEXE 2-2

Liste annuelle des désignations dans la catégorie « A », 2004-2005

Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa est la seule institution qui s'est vue accorder une désignation dans la catégorie « A » en 2004-2005.

ANNEXE 2-3

Liste complète des établissements et des administrations publiques dans la catégorie « A »

Veuillez vous référer à la liste des établissements et des administrations publiques à l'annexe 2-3 du Rapport cumulatif 1992-1993 à 2003-2004.

ANNEXE 2-4

Subventions pour les biens culturels mobiliers, 2004-2005

Subv. N°:	Accordée à :	Montant (en dollars canadiens, sauf indication contraire)
690	Bibliothèque et Archives Canada (Musée du portrait) pour acheter <i>Miniature Portrait of Robert Prescott</i> (1726-1815), 1780, aquarelle sur ivoire, par John Bogle (rapatriement)	Non acquis aux enchères
691	Musée McCord d'histoire canadienne pour acheter trois aquarelles de George Back, <i>Lower view of the Ramparts from Hare-skin-River</i> , <i>Stopped by Ice at a Small Stream Eastward of Backhouse River</i> , et <i>View on the Coast</i> (Fog), 1826 (rapatriement)	11 990,00 \$ (10 000 \$ US)
692	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter le tableau, <i>At the Pool</i> , c. 1900, huile sur toile, par Margaret Campbell MacPherson (canadianisation)	1 778,60 \$
693	University of Alberta, Museums and Collections Services, pour acheter des spécimens de fossiles de trilobite cambrien provenant de la formation Eager, près de Cranbrook, Colombie-Britannique (appel n° 67289)	3 000,00 \$
694	Art Gallery of Nova Scotia pour acheter le tableau, <i>Le village de Haute-Isle</i> , 1880, huile sur toile, par Claude Monet (appel n° 63467)	Demande retirée (vendu à un collectionneur privé au Canada)
695	Musée royal de l'Ontario pour l'achat d'un météorite pallasite de Southhampton (appel n° 70899)	26 480,00 \$
696	Yarmouth County Museum pour acheter le tableau <i>Portrait of the Ship Republic of Yarmouth, Nova Scotia</i> , 1874, huile sur toile, par John Loos (rapatriement)	4 944,00 \$
697	Musée national des beaux-arts du Québec pour acheter deux aquarelles par Charles Ramus Forrest, <i>On the Jacques Cartier River</i> , 1821 et <i>View of the Lower Lake St. Charles, 15 Miles N of Quebec</i> , 1822 (rapatriement)	13 798,28 \$
698	Bibliothèque et Archives Canada pour acheter un journal par Matthew R. Miller racontant l'expédition Nares dans l'Arctique en 1875-1876 (rapatriement)	Non acquis aux enchères
699	Bibliothèque et Archives Canada (Musée du portrait) pour acheter la toile, <i>Portrait of Rear-Admiral Sir John Berry</i> (1635-1690), 1688-1690, par Micheal Dahl (canadianisation)	52 350,00 \$
700	Musée royal de l'Ontario pour acheter un bol sur pied en porcelaine de Sèvres c. 1878 (appel n° 71392)	8 000,00 \$
701	Musée royal de l'Ontario pour acheter deux fragments de météorite de Bernic Lake, Manitoba (appel n° 64411)	25 000,00 \$
702	Vancouver Art Gallery pour acheter trois toiles par Jock (James Williamson Galloway) Macdonald, <i>Autumn Orange</i> , c. 1955; <i>Memory of Music</i> , c. 1959; et <i>Sans titre</i> , 1960 (rapatriement)	18 350,00 \$
703	Musée du Nouveau-Brunswick pour acheter une gravure sur papier vélin, <i>Portland, N.B., on the St. John River</i> , 1882, par Stephen Windsor Parrish (rapatriement)	1 900,00 \$
705	Glenbow Museum pour acheter deux panneaux illustrés, c. 1926, par White Wolf (Première Nation Kanai) (rapatriement)	9 740,00 \$
TOTAL		177 330,88 \$

ANNEXE 2-5

Subventions accordées en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, 2004-2005

Douze subventions totalisant 177 330,88 \$ ont été accordées pour les biens culturels mobiliers en 2004-2005.